
FICHES THÉMATIQUES

Le ralentissement de l'activité économique amorcé en 2001 se poursuit en 2002 : le produit intérieur brut (PIB) ne progresse que de 1,2 % en volume.

Pour la première fois depuis 1996, les investissements des entreprises contribuent négativement à la croissance : de nombreux chocs (hausse du prix du pétrole, baisse des indices boursiers, incertitudes géopolitiques) conjugués à un climat économique morose dans toute la zone euro maintiennent les entreprises dans une position d'attente. Elles reportent à nouveau leurs investissements et réduisent leurs stocks.

Le principal soutien de l'activité reste la consommation des ménages, qu'il s'agisse de celle financée par les ménages eux-mêmes ou de celle prise en charge par les administrations publiques. Cette dernière est vigoureuse en raison d'un accroissement des dépenses de santé, de la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie et d'une hausse des aides au logement. La croissance de la consommation financée par les ménages fléchit pour la première fois depuis 1997 : d'une progression oscillant autour de 3 %, elle est de 1,2 % en volume en 2002.

La croissance du revenu disponible brut des ménages reste soutenue (+ 3,9 % après + 4,8 % en 2001). Depuis trois ans, les raisons de ce dynamisme sont chaque fois différentes. En 2000, la reprise sur le marché de l'emploi expliquait principalement cette croissance ; en 2001, l'accélération des salaires contrebalançait le ralentissement amorcé sur le marché de l'emploi. En 2002, le ralentissement économique se

répercute sur les revenus d'activité et de la propriété. En revanche, de fortes baisses d'impôt et la croissance des prestations sociales limitent le ralentissement du pouvoir d'achat : il progresse de 1,9 % en 2002 après des augmentations de l'ordre de 3 % en 2000 et 2001. Cependant, cette hausse ne se répercute pas intégralement sur les dépenses de consommation des ménages, la dégradation du marché du travail les incitant à constituer une épargne de précaution. En deux ans, le taux d'épargne progresse de un point et s'élève à 16,7 % en 2002.

Le déficit public, au sens du traité de Maastricht, dépasse les 3 % du PIB pour la première fois depuis 1997 (3,1 %). Le ralentissement économique conjugué aux allègements d'impôt limite les rentrées fiscales. À l'opposé, les dépenses continuent de croître. Le besoin de financement de l'État passe de 34,4 milliards d'euros en 2001 à 57,5 milliards en 2002. Après trois années d'excédent, les administrations de sécurité sociale redeviennent aussi déficitaires avec un besoin de financement de 4,4 milliards d'euros, en raison notamment d'une forte croissance des versements de prestations de chômage et de maladie.

Les prix à la consommation augmentent de 2,0 % en moyenne annuelle. Le passage à l'euro au 1^{er} janvier 2002, dont on craignait l'effet sur les prix, n'a eu qu'un effet inflationniste très limité. L'évolution des prix s'explique principalement par la hausse des taxes sur le tabac, l'augmentation des loyers et la revalorisation des honoraires des médecins.

DÉFINITION

Évolutions aux prix de l'année précédente - Les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 1995, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente. Cette méthode conduit à des évolutions des agrégats plus satisfaisantes sur le long terme, puisqu'elles tiennent compte de la déformation de la structure des prix relatifs.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« L'économie française », *Le Livre de Poche*, Insee, édition 2003-2004, juin 2003.

« Comptes nationaux – Rapport sur les comptes de la Nation 2002 », *Insee résultats – Cédérom*, série Économie, n° 9, juillet 2003.

Tableau 1
Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2002/2001 (en %)			Valeurs 2002 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2002
	Volume (1)	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	1,2	1,8	3,0	1 520,8	1,2
Importations	0,6	- 2,8	- 2,2	380,2	0,2
Total des emplois finals	1,1	0,9	2,0	1 901,0	-
Consommation effective des ménages	2,0	1,9	3,9	1 053,8	1,4
dont dépenses de consommation :					
- des ménages	1,2	2,0	3,2	823,0	0,7
- individuelle des administrations publiques (APU)	5,1	1,6	6,8	220,6	0,7
Consommation effective des APU	2,6	1,9	4,5	142,4	0,2
Formation brute de capital fixe	- 1,6	1,3	- 0,3	296,0	- 0,3
dont :					
- sociétés non financières et entreprises individuelles	- 2,9	0,5	- 2,4	163,7	- 0,3
- ménages	0,8	2,8	3,6	73,1	0,0
- administrations publiques	- 1,5	1,8	0,3	46,4	- 0,1
Variation de stocks (en contribution au PIB)	(- 0,4)	-	-	- 4,3	- 0,4
Exportations	1,5	- 1,6	- 0,1	411,6	0,4

(1) Volumes issus des comptes chaînés en base 1995 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Tableau 2
Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume (*)

	En %						
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ressources							
Produit intérieur brut (PIB)	1,1	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2
Importations	1,6	6,9	11,6	6,2	14,6	1,3	0,6
Total	1,2	2,8	4,9	3,8	5,9	1,9	1,1
Emplois							
Dépenses de consommation finale des ménages	1,3	0,1	3,4	3,2	2,7	2,6	1,2
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,3	2,1	- 0,1	1,5	2,8	2,9	4,1
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (1)	1,9	3,2	3,3	4,6	- 1,0	14,6	1,9
Formation brute de capital fixe	0,0	- 0,1	7,0	8,3	7,8	1,9	- 1,6
Acquisitions, nettes des cessions, d'objets de valeur	- 3,4	11,7	20,2	8,1	12,6	6,6	- 3,3
Exportations	3,5	11,8	8,3	4,3	12,6	1,6	1,5

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(*) Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Au 1^{er} trimestre 2003, la **population active** s'élève à 27,1 millions de personnes, dont 14,6 millions d'hommes et 12,5 millions de femmes (*tableau 1*) selon la **nouvelle enquête sur l'emploi**. Elle continue sa progression soutenue : + 307 000 personnes en un an (+ 1,1 %), après + 239 000 entre mars 2001 et mars 2002 contre + 180 000 en moyenne annuelle entre 1997 et 2001.

Globalement, le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler (15-64 ans) atteint 69 % au 1^{er} trimestre 2003 (+ 0,5 point en un an).

Confortant les tendances de long terme, les taux d'activité des femmes et des hommes se rapprochent. L'activité féminine progresse à tous les âges (*graphique 1*), sauf entre 15 et 19 ans où elle baisse. C'est pourtant aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que leur taux d'activité augmentent le plus : désormais moins de 20 % des femmes de 25 à 49 ans n'ont pas d'activité professionnelle et n'en cherchent pas. Pour les hommes la tendance est inverse : leur taux d'activité diminue pour tous ceux qui ont moins de 55 ans.

Pour les jeunes, l'activité est très faible entre 15

et 19 ans (de l'ordre de 11 % pour les hommes et de 6 % pour les femmes), en lien avec les différences observées au niveau de l'apprentissage et de la durée des études initiales. Entre 20 et 24 ans, les taux d'activité se situent autour de 47 % pour les femmes et 56 % pour les hommes. Depuis 10 ans, les taux d'activité des hommes et des femmes entre 50 et 64 ans ne cessent de se rapprocher mais de façon assez irrégulière : pour les hommes, il atteint 67,2 % au 1^{er} trimestre 2003 (*graphique 2*). Pour les femmes, il est de 12 points de moins (contre 17,6 points en 1993) : les comportements d'activité de celles nées après la guerre sont différents, elles sont plus actives que leurs aînées.

Selon un autre concept neutralisant les effets démographiques, l'**espérance d'activité à 50 ans**, le constat sur la participation au marché du travail des plus âgés est le même : les espérances entre hommes et femmes se rapprochent régulièrement de 0,1 an en moyenne par an. En 2003 les hommes ont, à 50 ans, une durée moyenne d'activité de 9,1 années (jusqu'à 64 ans inclus). Pour les femmes, la durée moyenne d'activité atteint 7,7 années (*graphique 3*).

DÉFINITIONS

Population active - Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du BIT ».

Nouvelle enquête sur l'emploi - Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête sur l'emploi qui se substitue à l'ancienne enquête annuelle. Alors que celle-ci se déroulait sur un mois (mars en général), la nouvelle enquête s'effectue tout au long de l'année. Le questionnaire a été profondément remanié de façon à le rendre plus comparable à celui des enquêtes équivalentes réalisées dans les autres pays européens (enquêtes sur les forces de travail). Par ailleurs, les techniques de collecte ont été modifiées et les méthodes de codification des diplômes et professions améliorées. Ces changements expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquête ne soit pas toujours parfaitement assurée.

Taux d'activité - Il s'agit, pour une tranche d'âge donnée, du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs au sens du BIT) et la population totale.

Espérance d'activité à 50 ans (ou durée moyenne) - Il s'agit de la durée hypothétique d'activité entre 50 et 64 ans pour une génération qui connaîtrait à chaque âge les conditions d'activité du moment (somme des taux d'activité âge par âge).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1
Population active et taux d'activité

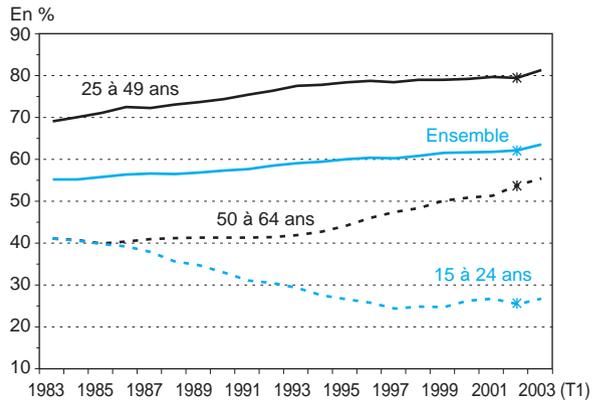
	Mars 2000	Mars 2001	1 ^{er} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2003
Population active totale (1) (en milliers)	25 852	26 044	26 765	27 072
dont : hommes	14 029	14 110	14 625	14 607
femmes	11 823	11 934	12 140	12 465
Taux d'activité (2) (en %)				
Ensemble	68,0	68,0	68,5	69,0
Hommes	74,4	74,3	75,1	74,6
15-19 ans	11,4	11,0	12,2	10,7
20-24 ans	55,5	56,2	55,0	55,8
25-49 ans	94,8	94,8	94,7	94,2
50-59 ans	80,8	80,5	82,5	82,7
60-64 ans	15,5	15,5	21,3	20,6
Femmes	61,7	61,8	62,0	63,4
15-19 ans	5,9	6,2	6,1	5,5
20-24 ans	46,9	46,9	43,7	47,2
25-49 ans	79,3	79,6	79,6	81,1
50-59 ans	65,0	64,8	67,0	67,8
60-64 ans	13,5	13,0	15,3	18,0

(1) Ensemble des personnes de 15 ans ou plus.
(2) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

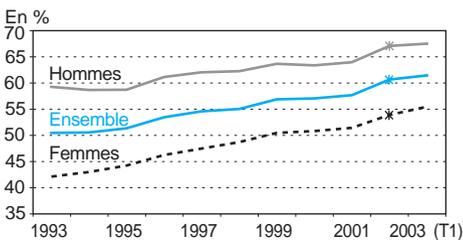
Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

Graphique 1
Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge

Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux d'activité du premier trimestre de l'année à partir de 2002, le changement de série est signifié par une *.
Champ : personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

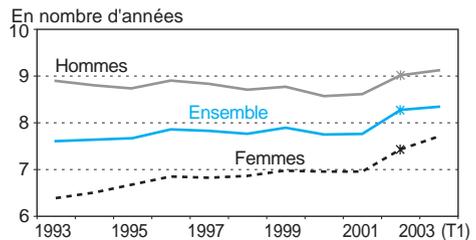


Graphique 2
Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans



Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2001, du premier trimestre de l'année à partir de 2002, le changement de série est signifié par une *.
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Graphique 3
Espérance d'activité à 50 ans



Lecture : entre 50 et 64 ans, les femmes de 50 ans passent en moyenne 6,4 années en activité en 1993, 7,7 années en 2003.
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Au 1^{er} trimestre 2003, la **population active occupée** est estimée à 24,4 millions de personnes d'après la **nouvelle enquête sur l'emploi**. La progression de l'emploi a fortement ralenti : l'économie française compte seulement 70 000 emplois de plus qu'un an plus tôt (*tableau 1*). Le nombre de postes augmente au sein de l'emploi salarié tandis qu'il diminue légèrement chez les non salariés.

Dans ce contexte de ralentissement économique, l'apprentissage, l'intérim et les contrats aidés sont en baisse. En un an, le nombre d'apprentis se replie de 6,9 % (- 20 000) ; le nombre d'intérimaires recule pour sa part de 3,4 % (- 15 000), touchant surtout les hommes. Seul le nombre de personnes titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) est stable dans le secteur privé, en légère hausse dans le secteur public (+ 7 000).

Au contraire, le nombre d'emplois stables (contrat à durée indéterminé - CDI -) est en nette progression dans le secteur privé (+ 165 000), la construction et le tertiaire étant les secteurs qui recrutent le plus.

Les emplois supplémentaires profitent exclusivement aux femmes : + 176 000 emplois salariés. Dans le même temps, l'effectif masculin perd plus de 90 000 postes. Au total, le taux de féminisation progresse en 2003 et atteint 47,1 %, contre 46,4 % au 1^{er} trimestre 2002.

La progression de l'emploi féminin est assez

contrastée selon le secteur et le type d'emploi. Si le taux de féminisation augmente parmi les CDI de la Fonction publique (+ 1,5 point), c'est avant tout dans le secteur privé que de nouveaux CDI sont créés pour les femmes (+ 133 000 postes, soit + 2,2 % de CDI). Le nombre d'emplois à durée limitée, tous secteurs confondus, augmente de 10 000 postes parmi les CDD mais diminue de 25 000 parmi les contrats aidés.

La baisse globale de l'emploi masculin masque également des évolutions aux profils différenciés : les emplois permanents comptent 32 000 postes de plus dans le secteur privé, 77 000 de moins dans le secteur public ; quant aux emplois à durée limitée, ils diminuent dans chacun des secteurs.

Au 1^{er} trimestre 2003, la proportion d'actifs occupés à temps partiel est quasiment stable à 16,5 % (*graphique 1*). Cette forme d'emploi est en recul pour les femmes (- 0,6 point) contrairement aux hommes (+ 0,1 point).

La proportion de personnes travaillant à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage diminue depuis le milieu des années 90 (au-delà de la rupture de série en 2002). Le taux de **sous-emploi**, parmi les personnes à temps partiel, passe à 26,6 % au 1^{er} trimestre 2003, perdant 0,5 point en un an (*graphique 2*). Amélioration du marché du travail, ajustement des rythmes de travail aux « 35 heures » sont susceptibles d'avoir contribué à cette baisse.

DÉFINITIONS

Population active occupée - Mesurée chaque année par l'enquête sur l'emploi, elle comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus, qui travaillent au moment de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail.

Nouvelle enquête sur l'emploi - Voir fiche 2.

Sous-emploi - Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». Dans l'enquête sur l'emploi, cette notion regroupe les personnes travaillant à temps partiel, recherchant un temps complet ou voulant travailler davantage et les personnes à temps complet ayant travaillé malgré elles moins que d'habitude.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1

La population active occupée selon le statut des emplois

En milliers

	Premier trimestre 2002			Premier trimestre 2003		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Non salariés	1 914	887	2 801	1 889	899	2 788
Salariés	1 354	1 480	2 834	1 305	1 469	2 774
Intérimaires	314	129	443	291	137	428
Apprentis	196	94	290	191	79	270
Secteur privé	577	768	1 345	557	779	1 336
dont : <i>contrats à durée déterminée</i>	436	607	1 043	428	616	1 044
<i>stagiaires et contrats aidés (1)</i>	141	161	302	129	163	292
Secteur public	267	489	756	266	474	740
dont : <i>contrats à durée déterminée</i>	166	340	506	172	341	513
<i>stagiaires et contrats aidés (1)</i>	101	149	250	94	133	227
Total	3 268	2 367	5 635	3 194	2 368	5 562

(1) Certains sont à durée déterminée, d'autres non.

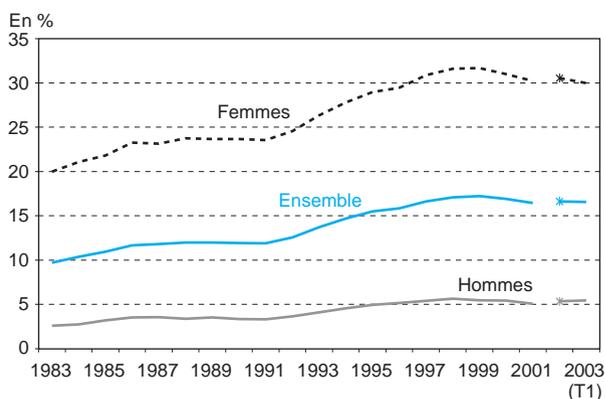
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi en continu.

Graphique 1

Proportion d'actifs occupés à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2001, taux au premier trimestre de l'année à partir de 2002, la rupture de série est signifiée par une *.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

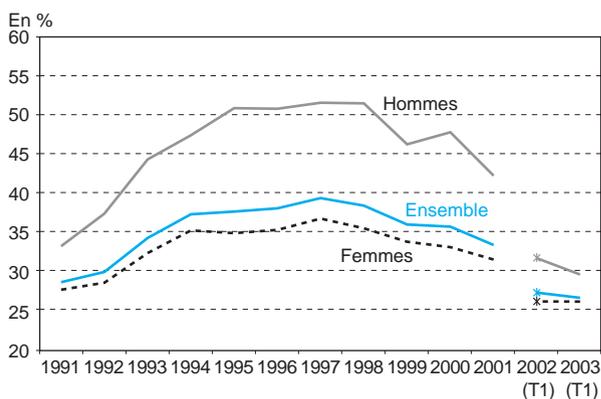


Graphique 2

Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2001, taux au premier trimestre de l'année à partir de 2002, la rupture de série est signifiée par une *.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.



Au 1^{er} trimestre 2003, le nombre de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)** est de 2 685 000 personnes en moyenne non corrigé des variations saisonnières, soit 9,9 % de la population active (*tableau 1*) selon la **nouvelle enquête sur l'emploi**. Après plusieurs années de baisse et une légère remontée en 2002, le **taux de chômage** est en hausse de 0,8 point par rapport au 1^{er} trimestre 2002, ce qui correspond à environ 240 000 chômeurs supplémentaires.

Cette remontée du chômage concerne autant les hommes (+ 101 000 chômeurs) que les femmes (+ 137 000). Le taux de chômage masculin progresse ainsi de 0,7 point en un an, celui des femmes de 0,8 point.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont les premiers touchés par cette hausse, le retournement s'amorçant dès avril 2001 pour les hommes avec le repli du travail temporaire et l'atténuation des effets de certains dispositifs (emplois-jeunes, formation en alternance). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel, qui voient la situation des jeunes sur-réagir par rapport à celles des autres catégories d'actifs. Au 1^{er} trimestre 2003, 21,4 % des jeunes sont au chômage.

Pour les personnes âgées de 25 à 49 ans, le taux de chômage augmente de 0,9 point entre les 1^{ers} trimestres 2002 et 2003. Il progressait régu-

lièrement depuis la mi-2001. Cependant le chômage des hommes de cet âge change de tendance dès l'été 2001, tandis que le retournement pour les femmes n'a lieu que début 2002. Cette évolution s'explique par les pertes d'emplois dans l'industrie et le ralentissement dans la construction, alors que le tertiaire continue d'en créer.

Pour les 50-64 ans, le taux de chômage est en très légère hausse : 7,2 % contre 6,8 % un an auparavant.

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont touchées par la hausse du chômage, des ouvriers (+ 0,2 point) aux cadres (+ 0,5 point), excepté les employés (- 0,3 point). Ce phénomène s'explique par la meilleure résistance du tertiaire où les employés sont plus nombreux.

Plus de 1,1 million de chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an, soit 43 % d'entre eux (*tableau 2*). En 2003, le chômage de longue durée repart à la hausse après trois années de décrue. Il continue de toucher les actifs les plus âgés : 67 % des chômeurs de plus de 50 ans sont au chômage depuis plus d'un an. Pour 43 % d'entre eux, ils y sont même depuis plus de 2 ans : le chômage de longue durée est typique des chômeurs âgés.

À la mi-2003, 63 % des **demandeurs d'emploi** sont indemnisés (+ 2 points en un an, + 6,1 points en deux ans) (*graphique 1*).

DÉFINITIONS

Chômeurs au sens du BIT - Il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Nouvelle enquête sur l'emploi - Voir fiche 2.

Taux de chômage - Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Demandeurs d'emploi - Ils sont répartis en 8 catégories. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée - à temps plein ou à temps partiel - ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1

Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT)

En %

	Mars 2000	Mars 2001	1 ^{er} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2003
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 590	2 285	2 447	2 685
dont : <i>hommes</i>	1 185	1 004	1 188	1 289
<i>femmes</i>	1 405	1 281	1 259	1 396
Taux de chômage				
Ensemble	10,0	8,8	9,1	9,9
Hommes	8,4	7,1	8,1	8,8
Femmes	11,9	10,7	10,4	11,2
15-24 ans	20,7	18,7	20,2	21,4
25-49 ans	9,5	8,4	8,6	9,5
50-64 ans	7,6	6,1	6,8	7,2
65 ans ou plus	0,3	0,8	1,0	1,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,7	3,1	3,4	3,9
Professions intermédiaires	5,5	4,7	4,4	4,6
Employés	12,4	11,0	9,2	8,9
Ouvriers	12,4	10,9	10,6	10,8

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

Tableau 2

Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT)

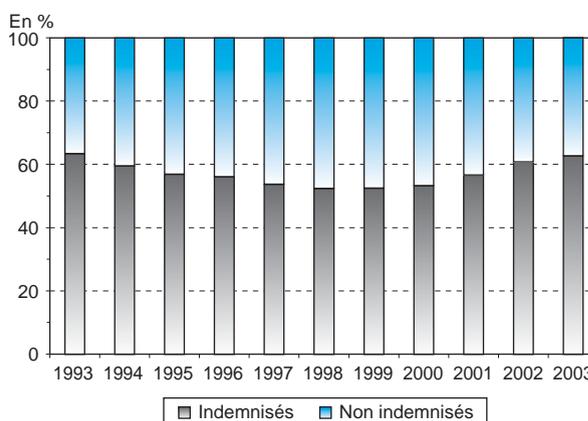
En %

	Mars 2000	Mars 2001	1 ^{er} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2003
Personnes au chômage depuis un an ou plus				
Ensemble	40,1	35,3	40,0	42,7
Hommes	38,9	35,0	37,8	42,7
Femmes	41,2	35,6	42,1	42,8
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus				
Ensemble	22,2	20,1	23,2	22,6
Hommes	21,2	20,1	23,0	22,6
Femmes	23,0	20,2	23,5	22,5
Circonstance de la recherche d'emploi				
Fin d'emploi à durée déterminée	40,4	40,4	38,2	37,9
Licenciement	25,3	25,0	23,6	24,0
Démission	6,7	7,5	11,3	10,9
Autres circonstances	27,6	27,0	29,9	27,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi 2000 et 2001, enquête sur l'emploi en continu à partir de 2002.

Graphique 1

Chômeurs indemnisés et non indemnisés



Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8, et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic.

En 2002, 1 336 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, soit une baisse de 14,9 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*), touchant chacune des grandes catégories de mesures.

Dans le secteur marchand, le recul des embauches en **emplois aidés** se poursuit en 2002 (-18,1 %), en particulier pour celles relatives à l'abattement en faveur du temps partiel (-44 %), ainsi que pour les entrées en contrat initiative emploi (-40 %). Le dispositif d'exonération à l'embauche du premier salarié a en outre été supprimé à partir du 1^{er} janvier 2002. En revanche, environ 50 000 personnes bénéficient du contrat « jeunes en entreprises » mis en place à partir du 1^{er} juillet 2002 et visant à faciliter l'insertion durable des jeunes sans qualification sur le marché du travail.

Dans le secteur non marchand, les entrées dans les mesures d'aides continuent de diminuer (-4,4 %); celles en contrats emploi solidarité baissent légèrement (-4 %) après plusieurs années de forte chute; celles en contrats emploi-consolidé (y compris avenants de reconduction) cessent quant à elles d'augmenter (-3 %); celles en emplois-jeunes fléchissent pour la deuxième année consécutive (-10 %).

L'entrée en vigueur mi-2001 de la nouvelle convention Unedic explique le repli des mesures d'**accompagnement des restructurations** (-40,5 %). La mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) entraîne ainsi la suppression du dispositif des conventions de

conversion et l'extinction progressive des entrées dans celui de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la montée en charge du dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés permet de compenser la baisse tendancielle du nombre de préretraités de l'allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

Sous l'effet de la baisse des entrées, le nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi diminue de près de 250 000 personnes en 2002 dont près des trois quarts parmi les emplois aidés du secteur marchand (*graphique 1*).

Au total, les politiques de soutien à l'emploi ont moins d'impact en 2002 que les années passées. Le repli des entrées dans les dispositifs spécifiques a un effet net défavorable sur l'évolution du chômage. Les mesures générales d'aides à l'emploi (réduction collective du temps de travail - RTT -, allègements de cotisations sur les bas salaires...) ont produit l'essentiel de leurs effets avant 2002; en particulier les effets favorables à court terme de la RTT se sont sensiblement atténués.

En 2001, la **dépense pour l'emploi** représente 52 milliards d'euros, soit 3,6 % du produit intérieur brut (PIB), comme l'année précédente (*tableau 2*). Après une baisse en 2000, les dépenses d'indemnisation du chômage progressent de 6 %. En revanche, celles consacrées aux retraits d'activité continuent de diminuer (-9 %).

DÉFINITIONS

Emplois aidés - Dispositifs qui visent, dans les secteurs marchand et non marchand, à favoriser l'emploi, en abaissant les coûts salariaux - comme le contrat initiative emploi qui prévoit un allègement de charges et le versement d'une prime aux employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée - ou de formation en alternance.

Accompagnement des restructurations - Mesures visant à favoriser le reclassement professionnel des salariés et les départs en préretraite totale ou progressive.

Dépense pour l'emploi - Le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité publie un agrégat représentatif de l'effort de la collectivité en faveur de l'emploi, qui additionne les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des préretraites, et en faveur de l'emploi. Les allègements généraux de charges sociales sont exclus de la dépense pour l'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

« En 2002, un marché du travail gagné par le ralentissement conjoncturel », *Premières synthèses*, Dares, n° 31.2, juillet 2003.

Tableau 1

Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

En milliers

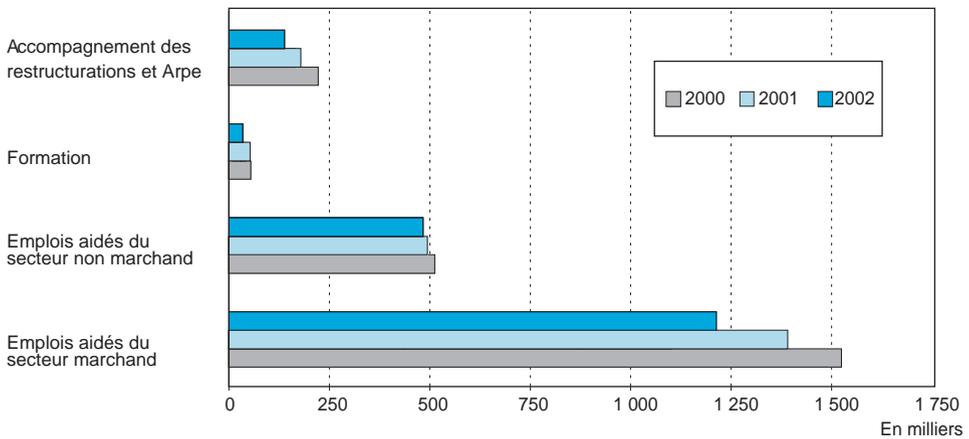
	2001	2002	Évolution 2002/2001 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	800	655	- 18,1
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i>	306	186	- 39,3
<i>formations en alternance</i>	443	416	- 6,2
Emplois aidés dans le secteur non marchand	500	479	- 4,4
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	147	130	- 12,0
Accompagnement des restructurations et préretraites	122	73	- 40,5
Total	1 570	1 336	- 14,9

Sources : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (Dares), CNASEA, ANPE, Unedic.

Graphique 1

Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi

Stocks estimés en fin d'année



Sources : ANPE, CNASEA, Dares, Unedic.

Tableau 2

Dépenses pour l'emploi

En millions d'euros

	1997	1998	1999	2000	2001
Dépenses passives	23 861	24 502	24 929	24 536	25 425
Indemnisation du chômage	19 415	20 181	20 853	20 675	21 913
Incitation au retrait d'activité	4 446	4 321	4 076	3 860	3 512
Dépenses actives	24 366	24 738	26 402	26 476	27 018
Formation professionnelle	12 677	12 765	12 891	12 657	12 808
Promotion de l'emploi	7 663	7 851	9 209	9 471	9 914
Autres	4 026	4 122	4 302	4 348	4 296
Total	48 227	49 240	51 331	51 012	52 443
<i>En % du produit intérieur brut (PIB)</i>	3,9	3,8	3,8	3,6	3,6

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

À la rentrée 2002, les élèves, apprentis et étudiants forment un ensemble d'un peu plus de 14,9 millions de personnes, en légère hausse de 0,3 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Les effectifs du premier degré continuent de diminuer (-0,1 %), essentiellement en raison de la baisse des effectifs des cours préparatoires à moyens (-0,4 %), alors que ceux de l'enseignement préélémentaire progressent (+0,5 %). Les effectifs du premier cycle du second degré diminuent pour la septième année consécutive (-0,3 %). Cette situation tient à l'évolution démographique des générations scolarisées au collège : depuis quelques années, les générations qui quittent ce cycle sont plus nombreuses que celles qui entrent en sixième. Le second cycle général et technologique et le second cycle professionnel connaissent des augmentations (respectivement +0,4 % et +0,5 %).

Les effectifs de l'enseignement supérieur, toutes filières confondues, enregistrent une hausse de 2,1 % après la quasi-stabilité de la rentrée précédente. Le nombre d'étudiants augmente en particulier à l'université, en classes préparatoires aux grandes écoles, en écoles d'ingénieurs, en écoles de commerce et dans les écoles paramédicales et sociales mais diminue en IUT et STS.

Après un essor important, le nombre d'apprentis diminue pour la deuxième année consécutive.

En près de vingt ans, les effectifs du premier degré ont baissé de près de 12 %, ceux du second degré ont en revanche augmenté de 5,4 % avec une hausse de 34 % du second cycle général et technologique et une baisse de près de 13 % du second cycle professionnel. Les effectifs d'apprentis se sont accrus de 53 %. C'est l'enseignement supérieur qui a connu la plus forte hausse : près de 87 % de plus d'étudiants entre 1980 et 2002.

Avant 18 ans, les **taux de scolarisation** atteints dans les années 90 ne varient plus que de manière marginale. Pour les jeunes âgés de 18 à 20 ans, ils continuent à diminuer cette année, mais de manière moins importante que l'année précédente. À l'inverse, la baisse des taux à 21 et 22 ans observée lors des deux dernières rentrées se confirme très nettement. Enfin, après 25 ans, de légers progrès de scolarisation continuent à être réalisés (graphique 1).

Depuis le milieu des années 80, l'**espérance de scolarisation** s'est accrue de 1,6 ans : de 17,3 ans en 1986, elle s'élève et se stabilise à 19 ans durant les années 1996 à 1998. Elle revient et se maintient ensuite à 18,9 ans (tableau 2).

DÉFINITIONS

Taux de scolarisation - Pour une population d'une tranche d'âges donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âges et l'effectif de la population totale correspondante.

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Cette espérance représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

« Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, édition 2003, à paraître.

Tableau 1

Effectifs d'élèves et d'étudiants

En milliers

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2002-2003
Premier degré	7 396,3	6 953,3	6 535,0	6 529,2 (p)
dont : <i>préélémentaire</i>	2 456,5	2 644,1	2 554,4	2 566,0
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 924,1	3 908,9
Second degré (1)	5 307,4	5 709,7	5 598,8	5 596,1
dont : 1 ^{er} cycle	3 257,6	3 249,4	3 278,8	3 269,1
2 ^e cycle général et technologique	1 124,4	1 607,4	1 504,1	1 509,6
2 ^e cycle professionnel	798,8	726,2	695,0	698,5
Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)	215,1	220,4	230,9	233,4
Apprentissage	244,1	226,7	373,3	373,0 (p)
Enseignement supérieur	1 181,1	1 717,1	2 164,8	2 209,2
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	40,1	64,4	70,7	72,0
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	67,9	204,9	246,9	245,1
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	53,7	74,3	118,1	115,5
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	796,1	1 091,1	1 251,2	1 270,8
<i>écoles d'ingénieurs</i>	37,0	57,7	98,2	102,4
<i>écoles de commerce</i>	15,8	46,1	70,4	74,7
<i>écoles paramédicales et sociales</i>	91,7	74,4	103,0	111,9
Total général	14 344,0	14 827,3	14 902,6	14 940,9

(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.
 (2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V spécial « santé », second degré agriculture.
 (p) Données provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Espérance de scolarisation

En années

	1985-1986	1995-1996	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Total	17,1	19,0	18,9	18,9	18,9
Garçons	17,0	18,8	18,7	18,7	18,6
Filles	17,2	19,2	19,1	19,1	19,1
À partir de 13 ans	6,9	8,7	8,6	8,5	8,5

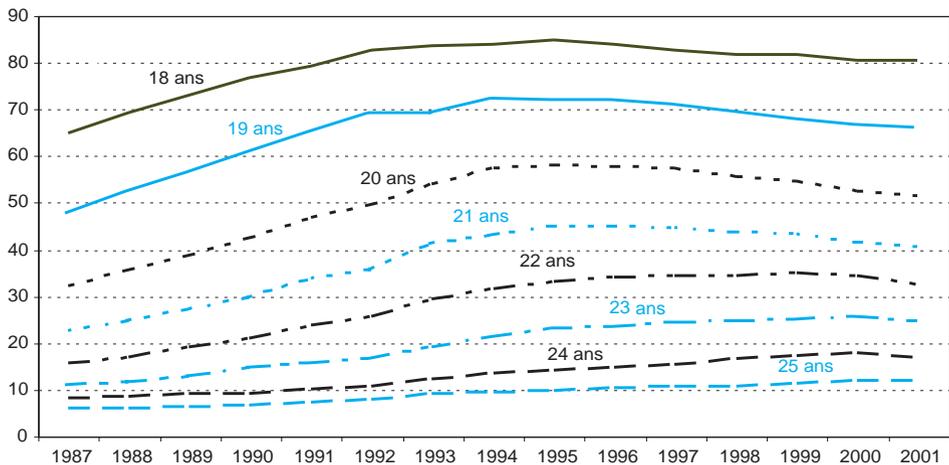
Note : le taux de scolarisation est de 100 % de 4 à 12 ans.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

En %



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Lors de la session 2002, sur 628 400 candidats passant le baccalauréat (en métropole et dans les Dom), soit 6 500 de moins que l'année précédente, près de 500 000 obtiennent leur diplôme. Le **taux de réussite** global s'établit ainsi à 78,6 %, comme en 2001. D'après les résultats provisoires de la session de juin 2003 en métropole, le taux de réussite serait en hausse (80,1 %).

En 2002, le taux de succès au baccalauréat général progresse de 0,9 point et reste le plus élevé (80,3 %). La série littéraire (L, 82,2 % de réussite) enregistre le meilleur score et la série économique et sociale (ES, 79,4 %) le plus faible (*tableau 1*). Alors que depuis quelques années, le taux de réussite au baccalauréat technologique se rapprochait de celui du baccalauréat général, ce n'est plus le cas en 2002 où l'écart se creuse et atteint 3,5 points. En effet, avec un taux de succès de 76,8 %, le baccalauréat technologique est en recul de 1,3 point par rapport à la session précédente. Le baccalauréat professionnel connaît également une réussite moindre à la session 2002 : 76,6 %, soit - 0,9 point par rapport à 2001.

Toutes séries confondues le taux de succès des filles est de 81 %, soit 5,2 points au-dessus de celui des garçons. À la session 2002, 82,3 % des filles obtiennent leur diplôme dans les

séries générales et 77,5 % des garçons. L'écart en faveur des filles s'observe pour chacune des séries ES, L et S. Dans les séries technologiques, l'écart est encore plus important et atteint 6 points en moyenne. Sur l'ensemble du baccalauréat professionnel, le taux de réussite des filles dépasse celui des garçons de 3,4 points, même dans les séries du domaine de la production. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,7 %, mais 44,2 % seulement pour la série S) et technologique (51 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (42,4 %), avec de fortes variations selon les spécialités.

En 2002, la **part d'une génération qui atteint le niveau du baccalauréat** s'élève à 69,1 % : 34 % dans une filière générale, 21 % dans une filière technologique et 14 % dans une filière professionnelle (*tableau 2*). La **part de cette génération titulaire du baccalauréat** atteint 61,8 % : 32,6 % dans une série générale, 17,8 % dans une série technologique et 11,5 % dans une série professionnelle. Depuis 1985, la proportion de bacheliers dans une génération a plus que doublé, cette forte progression résultant de la croissance des séries technologiques et de l'essor des séries professionnelles depuis 1987 (*graphique 1*).

DÉFINITIONS

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présentés à l'examen.

Part d'une génération qui atteint le niveau du baccalauréat - Il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel.

Part d'une génération titulaire du baccalauréat - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le baccalauréat – Session 2002 – Résultats définitifs », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.34, juin 2003.

« Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine – Session de juin 2003 », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03.42, juillet 2003.

Tableau 1

Réussite à la session 2002 (résultats définitifs) et 2003 (résultats provisoires)

	Session 2002					Taux de réussite 2003 (1)
	Présentés		Taux de réussite			
	Total	% filles	Ensemble	Garçons	Filles	
Baccalauréat général	321 548	57,7	80,3	77,5	82,3	83,6
Littéraires	61 236	82,8	82,2	78,6	82,9	84,4
Sciences économiques et sociales	99 405	64,1	79,4	75,9	81,4	81,3
Scientifiques	160 907	44,2	80,1	78,0	82,8	84,7
dont : mathématiques	48 778	38,6	82,8	86,4	84,2	-
sciences de la vie et de la Terre	52 594	58,0	69,8	79,7	75,6	-
physique-chimie	48 915	41,3	78,7	84,1	80,9	-
Baccalauréat technologique	184 783	51,0	76,8	73,8	79,8	76,7
Baccalauréat professionnel	122 094	42,4	76,6	75,2	78,6	75,9
Ensemble	628 425	52,8	78,6	75,8	81,0	80,1

(1) Résultats provisoires France métropolitaine (hors Dom).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Part d'une génération accédant au niveau du baccalauréat

En %

	1980	1990	1995	2000	2001	2002
Baccalauréat général	22,1	33,4	36,5	34,2	33,9	33,9
Baccalauréat technologique et brevet de technicien	11,9	17,6	20,9	21,7	21,1	21,1
Baccalauréat professionnel	0,0	5,0	11,1	14,0	14,2	14,0
Ensemble (1)	34,0	56,0	68,5	69,9	69,2	69,1
dont Éducation nationale	33,0	54,0	64,3	63,4	62,8	62,9

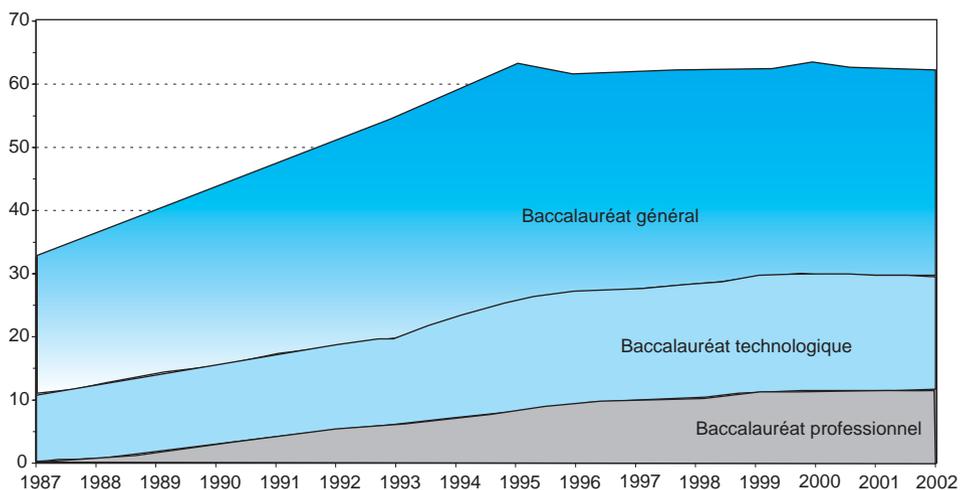
(1) Apprentissage et formations agricoles compris.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Proportion de bacheliers dans une génération

En %



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Le système éducatif français s'est fixé comme objectif d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de **niveau V**. Durant les années 80, l'accès à ce niveau croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années 90, taux qui se maintient depuis. Sur les 763 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001, 64 % terminent avec au moins le niveau baccalauréat, 37 % avec un niveau supérieur (*tableau 1*). Les sortants sans qualification concernent un nombre stable d'élèves : près de 60 000 interrompent chaque année leurs études sans avoir obtenu une formation qualifiante (8 % en 2001). Ils quittent le système éducatif en fin de collège ou abandonnent la préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale, mais, parmi eux, 22 % ont le brevet.

Avec le ralentissement économique, le risque de chômage pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif est reparti à la hausse entre mars 2001 et mars 2002 (16,6 % puis 18,1 %), alors que pour les plus anciens, cinq à dix ans après leur sortie du système éducatif, il a peu évolué (+ 0,1 point). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel : les jeunes, entrants sur le

marché du travail et plus souvent employés en intérim ou en CDD, sont plus sensibles que leurs aînés à la conjoncture (*tableau 2*).

Les atouts des jeunes sortis depuis un à quatre ans sont fonction de leur niveau d'éducation. Les plus diplômés sont les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail (dès 1997), alors que les personnes sans diplôme en bénéficient plus tardivement et moins nettement. En mars 2002, la remontée du chômage a concerné tous les jeunes en phase d'insertion, quel que soit leur diplôme : le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est repassé au-dessus de 10 % (17 % en mars 1997). Il était quatre fois plus élevé pour les jeunes sans diplôme et plus de deux fois supérieur pour ceux qui ont un CAP ou un BEP. Il a atteint 15,6 % pour les bacheliers se présentant sur le marché du travail (*graphique 1*). Sur moyenne période, la hiérarchie des taux de chômage selon le diplôme est stable mais les écarts se creusent plus ou moins en fonction de la conjoncture. Ainsi, le taux de chômage des plus diplômés réagit fortement à la situation économique, alors que pour les jeunes sans diplôme, celui-ci reste constamment au-dessus de 40 % depuis 1993.

DÉFINITIONS

Sorties de niveaux I, II, III - Comprend les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II), diplômés de grandes écoles, de licence universitaire ou davantage, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III), diplômés de brevets de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie, etc.

Sorties de niveau IV - Comprend les sortants du niveau « IV supérieur », venant du supérieur mais qui n'y ont pas obtenu de diplôme, de même que les sortants du « IV secondaire » issus de terminale ou d'un niveau équivalent, avec ou sans le baccalauréat.

Sorties de niveau V - Comprend les élèves qui ont terminé la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) mais ne sont pas tous diplômés : un petit nombre sortent de seconde ou de première.

Sorties de niveaux VI et Vbis - Ce sont les personnes non qualifiées, issues de l'enseignement spécial secondaire (SES, etc.), ou qui n'ont pas atteint la dernière année d'un CAP ou BEP, ou ceux qui sortent d'une classe de premier cycle du secondaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

« Coup de frein à l'insertion professionnelle des jeunes en 2002 », Note d'information, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 03-05, janvier 2003.

Tableau 1

Sorties du système éducatif : répartition par niveau et par année de sortie

En %

	1997	1998	1999	2000	2001
Effectif total	752 000	749 000	768 000	760 000	763 000
Niveau I, II, III (Deug et plus)	37,5	37,9	37,4	36,1	37,2
Niveau IV (baccalauréat)	29,9	29,4	28,0	29,3	27,0
Niveau V (CAP-BEP)	25,0	25,0	26,8	27,2	27,9
Niveaux VI et Vbis (sans qualification)	7,6	7,7	7,8	7,4	7,9

Sources : Insee, enquêtes sur l'emploi ; ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme et la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif

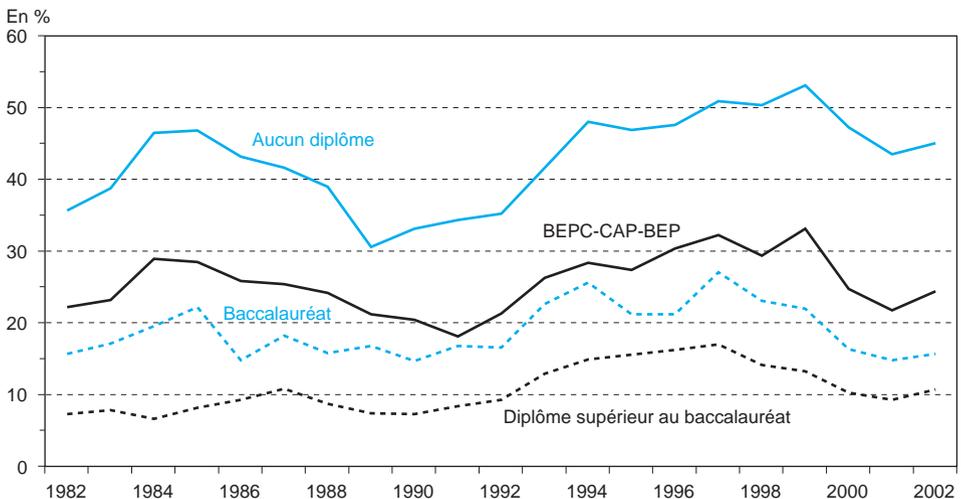
En %

	Sortis depuis...				Ensemble de la population	
	1 à 4 ans		5 à 10 ans		1997	2002
	1997	2002	1997	2002		
Diplômes d'enseignement supérieur	17,1	10,6	7,8	5,3	7,7	5,5
Baccalauréat	26,9	15,6	11,0	7,9	11,4	8,1
BEPC, CAP, BEP	32,3	24,2	16,4	14,2	11,4	8,4
Aucun diplôme ou certificat d'études seul	50,9	45,0	32,0	28,9	17,5	14,1
Ensemble	26,8	18,1	15,0	10,5	12,3	8,9

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Graphique 1

Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (avril en 1982, janvier en 1990 et 1999).

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

En 2002, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 103,6 milliards d'euros soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 730 € par habitant et 6 470 € par élève ou étudiant (*tableau 1*).

Entre 1980 et 1991, la part de la DIE dans la richesse nationale fluctue entre 6,4 % et 6,8 % du PIB, puis progresse sensiblement et atteint 7,4 % en 1993. De 1994 à 1996, elle se maintient à 7,3 % pour diminuer ensuite par paliers jusqu'en 2000 (7 %), où le PIB connaît une croissance importante (plus de 3 % par an). En 2002, la part de la DIE dans le PIB se stabilise à 6,9 %. La croissance de la DIE n'est plus que de 1 % pour une progression du PIB de 1,2 % (*graphique 1*).

L'État assure 64,5 % du financement de la DIE, et le seul ministère de l'Éducation nationale 57,1 %. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,9 %. Elle s'accroît dans le second degré, le supérieur et la formation continue, suite aux transferts de charges de l'État. La part des ménages représente 6,4 % et celle des autres administrations publiques et caisses d'allocation familiales 1,8 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire.

L'évolution de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève. La **dépense annuelle moyenne par élève** ou étudiant aug-

mente, entre 1980 et 2002, de 2,3 % par an en prix constants, suite au poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, à l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et à la revalorisation du statut des enseignants (*tableau 2*).

En 2002, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 28,3 milliards d'euros, celle destinée au second degré 45 milliards et celle du supérieur 17 milliards.

La part de la dépense consacrée au premier degré dans la DIE est de 27,3 % en 2002. La dépense moyenne par élève du premier degré connaît une forte croissance depuis 1980 (+ 72 %, en prix constants), en raison de la baisse des effectifs scolarisés et de la revalorisation des carrières des enseignants.

Sur la même période, en prix constants, la dépense destinée au second degré augmente à un rythme de 2,5 % par an et la dépense moyenne par élève progresse de 56 % pour atteindre 8 120 € en 2002.

Enfin, la part de la dépense dans la DIE pour le supérieur connaît depuis vingt ans une croissance annuelle moyenne de 3,4 % (en prix constants). Son poids dans la DIE s'élève à 16,4 % en 2002 contre 13,3 % en 1980. Entre ces deux dates, la dépense moyenne par étudiant augmente de 26 % ; les effectifs progressent quant à eux de 86 %.

DÉFINITIONS

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - Total des dépenses effectuées en France métropolitaine pour des activités d'enseignement : dépenses d'enseignement de type scolaire de tous niveaux (y compris maternelle) dans les établissements publics et privés, dépenses pour les formations extra-scolaires (enseignement à distance, formation continue), dépenses pour les activités d'organisation du système d'enseignement (administration générale, recherche sur l'éducation), dépenses de cantines, internats, médecine scolaire, transport scolaire, ainsi que les achats de livres et fournitures scolaires et les dépenses de rémunération des enseignants en formation.

Dépense moyenne par élève - Elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le coût de l'éducation en 2002 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, 2003, à paraître.

« Le compte de l'éducation – Résultats 1999 à 2002 », *Les dossiers d'Éducation et formations*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, 2003, à paraître.

« L'état de l'École », ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 13, 2003, à paraître.

Tableau 1

Dépense intérieure d'éducation (DIE)

	1980	1990	2000	2001	2002
DIE aux prix 2002 (en euros)					
Total (en milliards)	61,4	78,7	101,8	102,6	103,6
Par habitant	1 140	1 390	1 710	1 720	1 730
Dépense moyenne par élève	3 930	4 880	6 320	6 380	6 470
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	69,1	64,2	64,5	64,5	64,5
<i>dont ministère de l'Éducation nationale</i>	60,8	57,1	57,1	57,0	57,1
Collectivités territoriales	14,3	18,9	21,0	20,7	20,9
Autres administrations publiques et CAF (1)	0,4	0,7	1,9	1,9	1,8
Entreprises	5,5	6,2	6,1	6,4	6,4
Ménages	10,7	10,0	6,5	6,5	6,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) CAF : caisses d'allocations familiales.

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement

En milliards d'euros

	1980	1990	2000	2001	2002
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants	8,6	18,1	26,8	27,4	28,3
aux prix 2002	19,1	22,0	27,7	27,9	28,3
part dans la DIE totale (en %)	31,1	27,9	27,3	27,2	27,3
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2002	2 600	3 240	4 350	4 380	4 460
DIE pour le second degré (2)					
aux prix courants	12,2	29,0	42,8	43,7	45,0
aux prix 2002	27,1	35,2	44,4	44,5	45,0
part dans la DIE totale (en %)	44,2	44,8	43,6	43,4	43,4
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2002	5 200	6 220	7 930	8 020	8 120
DIE pour le supérieur (3)					
aux prix courants	3,7	9,7	16,2	16,6	17,0
aux prix 2002	8,1	11,8	16,8	16,9	17,0
part dans la DIE totale (en %)	13,3	14,9	16,5	16,4	16,4
Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2002	6 910	7 490	8 510	8 540	8 680

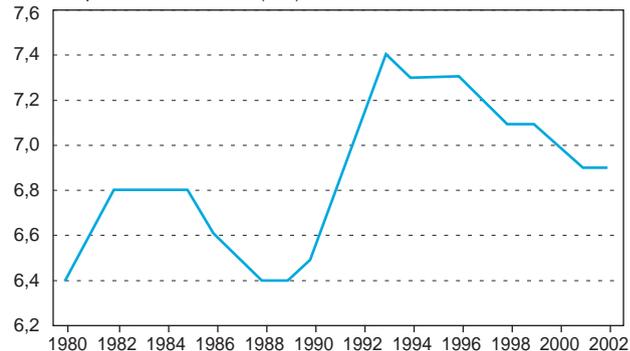
(1) Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements primaires et élémentaires.
 (2) Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), à l'exception des dépenses consacrées à l'apprentissage.
 (3) Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep.

En 2001, le salaire brut moyen pour les emplois à temps complet du *secteur privé et semi-public* s'est établi à 2 170 € par mois, soit une progression *estimée* à 3,2 % par rapport à 2000. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,7 % en moyenne annuelle en 2001, il a évolué de 1,5 % en euros constants. Le poids des prélèvements à la source sur les salaires – cotisations sociales à la charge des salariés, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) – a diminué légèrement (-0,1 point) sous l'effet de la baisse des taux de cotisations « chômage » (-0,1 point pour les salaires en dessous d'un plafond de la sécurité sociale, notamment). Ainsi, le salaire net de tous prélèvements a progressé de 1,7 % en pouvoir d'achat, soit 1 730 € par mois (*tableau 1*). Le *Smic* a été relevé de 4,05 % le 1^{er} juillet 2001, pour tenir compte de la forte hausse du taux de salaire horaire ouvrier et de l'accéléra-

tion de l'inflation. Combinée à l'effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2000 (+ 3,2 %), cette hausse s'est traduite par une progression du Smic brut de 3,9 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2001 (+ 1,9 % en euros constants).

En raison de la poursuite de la mise en place des lois « Aubry » sur la réduction du temps de travail, les salaires horaires ont augmenté davantage que les salaires mensuels. Net de prélèvements, le salaire horaire s'est accru de 3,6 % en euros constants pour les salariés à temps complet, de 3,5 % pour ceux à temps non complet (temps partiel, essentiellement).

En moyenne, une femme salariée à temps complet dans le secteur privé a perçu une rémunération nette inférieure de 18,4 % à celle d'un homme salarié. Selon la catégorie socio-professionnelle, cet écart est de 24,4 % parmi les cadres, de 8,6 % parmi les professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

Secteur privé et semi-public - Les données portant sur l'évolution des salaires sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Le champ des rémunérations couvert correspond aux salariés à temps complet, hormis les salariés agricoles, les employés de maison, les apprentis et stagiaires, les agents de l'État et des collectivités locales.

Estimation - En 2001, en raison de déclarations effectuées en euros par certaines entreprises de façon difficilement identifiable, les résultats définitifs de l'exploitation de ces déclarations pour cette année ne sont pas encore disponibles. Ces résultats sont donc provisoires. Ils ne permettent pas d'effectuer l'intégralité des calculs habituellement diffusés en particulier les calculs de dispersion.

Smic - Salaire minimum interprofessionnel de croissance, le Smic est le salaire horaire au-dessous duquel l'heure travaillée ne peut être rémunérée (excepté pour certaines catégories de travailleurs : assistantes maternelles, jeunes sous contrat d'apprentissage, etc.). Il est revalorisé dès que le glissement des prix à la consommation hors tabac dépasse 2 % depuis la dernière revalorisation. Chaque 1^{er} juillet, au moins, il est réajusté pour que son pouvoir d'achat progresse au cours des douze mois écoulés d'au moins la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. On parle de « coup de pouce », lorsque le réajustement est supérieur à ce minimum réglementaire.

Rapport interdécile - C'est le rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les mieux rémunérés et le niveau au-dessous duquel se situent les 10 % les moins bien rémunérés.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'évolution des salaires jusqu'en 2001 », *Synthèses*, Insee, à paraître.

« Séries longues sur les salaires », *Insee résultats*, série Société, à paraître.

« La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2001 », *Premières synthèses*, Dares, n° 22-1, mai 2003.

Tableau 1

Salaire net annuel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaire net annuel 2001 en euros courants			Évolution 2001/2000 en euros constants (%)		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	20 770	22 250	18 150	1,8	1,8	1,8
Cadres et chefs d'entreprise	40 740	43 410	32 800	1,8	1,8	1,8
Professions intermédiaires	21 910	23 190	19 950	1,8	2,0	1,8
Employés	15 360	16 310	14 910	1,8	1,8	1,8
Ouvriers	15 450	15 910	12 970	1,7	1,8	1,8

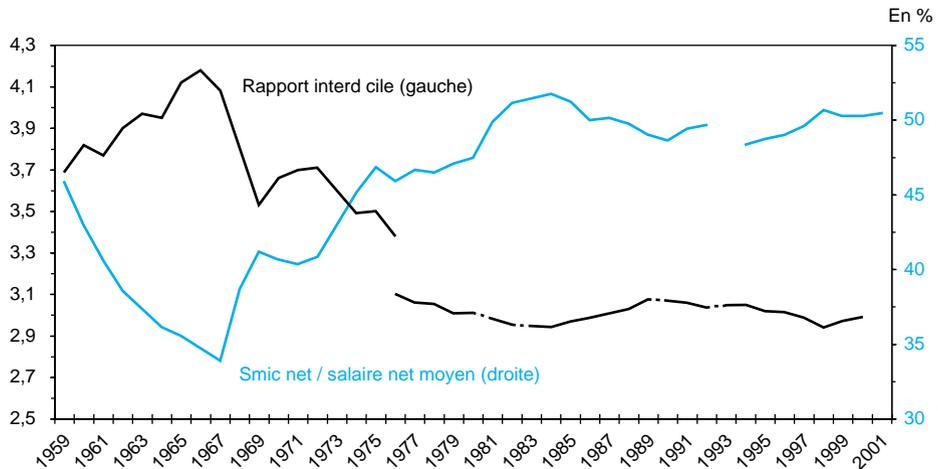
Note : les résultats sont issus de l'exploitation avancée des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2001 (hors salariés agricoles, employés de maison, agents de l'État et des collectivités territoriales, mais y compris apprentis-stagiaires).

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Graphique 1

Dispersion des salaires et évolution relative du Smic depuis 1959



Note : il y a une rupture de série en 1976. En effet, à partir de cette date, la suppression des « faux bas salaires » ne rend pas les données totalement comparables avec les années précédentes. Par ailleurs, les points correspondant aux années 1981, 1983, 1990 (pas d'exploitation des DADS) et 1993 (modification du traitement) ont été obtenus par interpolation. Le rapport interdécile n'est pas disponible pour 2001.

Lecture de l'évolution du rapport interdécile (axe de gauche) : en 1960, le salaire net perçu par le moins rémunéré des 10 % de salariés du haut de la distribution des salaires était 3,8 fois supérieur au salaire perçu par le plus rémunéré des 10 % de salariés du bas de la distribution des salaires.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

En 2001, les agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole (1,86 million) ont perçu un **salaire moyen brut** annuel de 28 294 €, soit 2 358 € par mois. Ce salaire correspond à un **traitement indiciaire brut** de 23 814 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 4 481 € en moyenne.

Une fois prélevés 2 323 € de cotisations sociales et 2 171 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 23 800 € soit 1 983 € par mois (*tableau 1*).

Entre 2000 et 2001, le salaire moyen brut a augmenté de 1,9 % en euros courants. Dans la Fonction publique, les taux de charges sociales ayant peu évolué entre ces deux dates, la part des prélèvements dans le salaire brut est resté stable à 15,9 %. Le salaire net a crû quant à lui de 2,0 % en euros courants. Compte tenu d'une inflation toujours importante (+ 1,7 % en moyenne annuelle en 2001), le salaire net n'a progressé que de 0,3 % en euros constants.

À **structure constante**, c'est-à-dire à corps, grade et échelon identiques, le salaire moyen, en brut comme en net, a augmenté de 1,8 % en euros courants entre 2000 et 2001. Trois raisons expliquent cette progression : deux revalorisations générales intervenues en mai et en juin

2001 (respectivement + 0,5 % et + 0,7 %) ; l'attribution différenciée de points d'indice aux bénéficiaires des bas salaires en mai, puis en juillet ; enfin, l'impact de l'effet report de l'année 2000 et des mesures catégorielles statutaires indiciaires. La forte inflation enregistrée en 2001 a annulé l'effet des revalorisations salariales : le salaire moyen à structure constante n'a progressé que de 0,1 % en euros constants, en brut comme en net (*tableau 2*).

Entre 2000 et 2001, l'effectif des agents civils de l'État, évalué en « année-travail à temps complet », a augmenté de 0,9 %. La part des corps les plus qualifiés s'est accrue et, au sein de chaque corps, celle des grades et des échelons les plus élevés. Ainsi, les agents de catégorie A représentent 51,4 % de l'ensemble des titulaires (+ 3,8 % par rapport à 2000) tandis que le nombre d'agents de catégorie B a diminué (- 5,8 %), baisse due pour l'essentiel aux transferts d'emplois en catégorie A. L'impact de ces modifications de structure ou **glissement vieillissement-technicité (GVT)** a contribué pour 0,2 % à l'évolution du salaire net moyen.

En 2001, la moitié des agents titulaires de l'État a perçu un salaire net de prélèvements supérieur à 1 879 €. En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 275 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont perçu plus de 3 046 € soit 2,4 fois plus (*tableau 3*).

DÉFINITIONS

Salaires moyen (brut ou net) dans la Fonction publique - Il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés à plein temps évalué en année-travail, à partir d'une exploitation au 1/12^e des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant 6 mois à temps complet et perçu 7 500 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 15 000 € par an. Les effectifs mentionnés sont issus du fichier complet.

Traitement indiciaire brut - Il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

Indice de salaire à structure constante - On le calcule en figeant la structure des effectifs par corps, grade et échelon, au niveau atteint l'année n-1.

Glissement vieillissement-technicité (GVT) « solde » - Il mesure l'effet des modifications de la répartition des agents de l'État entre les différents postes de travail. L'effet global, dit « GVT solde », résulte des promotions offertes chaque année aux agents en place (« GVT positif » ou effet de carrière) et des conséquences du remplacement des fonctionnaires partant à la retraite par de nouveaux agents jeunes et donc moins rémunérés (« GVT négatif » ou effet d'entrées-sorties).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires des agents de l'État au 31 décembre 2001 », *Insee première*, n° 923, septembre 2003.

Tableau 1

Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2000 et 2001

	Niveau moyen (en euros)		Évolution 2001/2000 (en %)	
	2000	2001	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	27 767	28 294	+ 1,9	+ 0,2
Traitement indiciaire brut	23 467	23 814	+ 1,5	- 0,2
Compléments de traitement (1)	4 299	4 481	+ 4,2	+ 2,5
Cotisations sociales salariales (b)	2 291	2 323	+ 1,4	- 0,3
Contributions sociales : CSG et CRDS (c)	2 134	2 171	+ 1,7	+ 0,0
Salaire net de prélèvements = (a) - (b) - (c)	23 342	23 800	+ 2,0	+ 0,3

(1) Indemnité de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 2000 (semi-définitif) et 2001 (provisoire).

Tableau 2

Décomposition de l'évolution du salaire moyen en euros constants

En %

	1996/95	1997/96	1998/97	1999/98	2000/99	2001/00
Salaire moyen						
Traitement indiciaire brut	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,1	+ 1,3	- 0,2	- 0,2
Salaire brut	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,3	+ 0,3	+ 0,2
Salaire net de prélèvements	- 0,1	+ 0,3	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,3	+ 0,3
<i>dont effet de structure</i>	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,2
Salaire à structure constante						
Traitement indiciaire brut	- 0,4	- 0,6	+ 0,5	+ 0,9	- 0,5	- 0,6
Salaire brut	- 0,3	- 0,5	+ 0,3	+ 0,9	- 0,1	+ 0,1
Salaire net de prélèvements	- 1,0	- 0,4	+ 0,3	+ 0,8	- 0,1	+ 0,1
Salaire net des personnes en place	+ 1,1	+ 1,7	+ 2,5	+ 3,0	+ 2,2	+ 2,2
<i>Indice des prix à la consommation</i>	+ 2,0	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,7	+ 1,7

Lecture : entre 2000 et 2001, le salaire net de prélèvements s'est accru en euros constants de 0,3 % (0,1 % à structure constante et 0,2 % dû aux modifications de structure).

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 1995 à 2001 (semi-définitif pour 2000, provisoire pour 2001).

Tableau 3

Salaires mensuels nets de prélèvements en 2000 et 2001 selon le statut

	Évolution 2001/2000 des effectifs (en %)	Salaire mensuel net de prélèvements (euros courants)		Évolution 2001/2000 (en %, en euros constants)		
		2000	2001	De la moyenne	À structure constante	RMPP (1)
Ensemble	+ 0,9	1 945	1 983	+ 0,3	+ 0,1	+ 2,2
<i>dont titulaires</i>	+ 0,8	2 026	2 064	+ 0,2	+ 0,1	+ 2,1
Catégorie A	+ 3,8	2 465	2 490	- 0,7	+ 0,0	+ 2,4
Catégorie B	- 5,8	1 810	1 846	+ 0,3	- 0,1	+ 1,8
Catégorie C	+ 0,2	1 463	1 494	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,8
Distribution des salaires (2)						
1 ^{er} décile (D1)	-	1 247	1 275	-	-	-
5^e décile (médiane)	-	1 848	1 879	-	-	-
9 ^e décile (D9)	-	2 997	3 046	-	-	-
D9/D1	-	2,40	2,39	-	-	-

(1) Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2000 et 2001.

(2) Agents titulaires.

Lecture : en 2001, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 275 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 879 €.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 (semi-définitif) et 2001 (provisoire).

Au 1^{er} trimestre 2003, les personnes actives occupées travaillant à temps complet déclarent une *durée hebdomadaire habituelle* de travail de 40 h et 30 mn en moyenne, soit 12 mn de moins qu'un an auparavant (*tableau 1*). Cette baisse de la durée du travail profite avant tout aux femmes qui gagnent 18 mn en un an.

Pour leur part, les seuls salariés déclarent travailler 38 h et 50 mn en moyenne les semaines pleines – c'est-à-dire sans congé, ni absence, ni jour férié –, soit autant que début 2002. Un peu plus de 2 millions d'entre eux, soit 12 %, ont un contrat ne prévoyant pas de durée hebdomadaire de travail mais un nombre de jours de travail par an sans précision des horaires ou une durée totale annuelle. Ils déclarent alors effectuer plus de 44 h en moyenne par semaine. En revanche, lorsque le contrat de travail prévoit une durée hebdomadaire, celle-ci est de 36 h en moyenne auxquelles s'ajoutent les heures supplémentaires, soit 2 h en moyenne.

En 2001 et pour la deuxième année consécutive, le nombre d'*accidents du travail déclarés* diminue légèrement (*tableau 2*) ; celui des accidents du trajet baisse également : - 2,7 % en un an, - 6,4 % en 2 ans. En revanche, les maladies professionnelles poursuivent leur progression, ininterrompue depuis 1995 : en lien avec les changements dans la procédure de reconnaissance

des maladies, comme celles liées à la présence d'amiantes dans les locaux professionnels, leur nombre a enregistré une accélération en 1999 (+ 39 % en un an) et a triplé depuis 1991.

En dépit d'un contexte économique moins favorable qu'en 1999 et 2000, la négociation collective reste aussi vigoureuse en 2002 qu'en 2001. Après plusieurs années marquées par la question de la réduction du temps de travail, les partenaires sociaux abordent de nouveaux sujets comme le travail de nuit ou l'épargne salariale. La négociation interprofessionnelle reste constante avec la signature de 43 textes. Deux thèmes se dégagent : la pérennisation du système d'assurance chômage et les systèmes de retraite Agirc et Arrco. La négociation de branche est relativement stable. Parmi les thèmes négociés, celui de la prévoyance et de la retraite complémentaire connaît la plus forte évolution : 9,5 % des accords l'abordent contre 6 % en 2001. Enfin, la négociation d'entreprise confirme son dynamisme avec environ 28 000 textes signés dans plus de 20 000 entreprises, concernant près de 4 millions de salariés. Sur dix textes signés, quatre ont pour objet la mise en œuvre de dispositifs de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale, soit un tiers de l'ensemble des thèmes (*graphique 2*).

DÉFINITIONS

Durée hebdomadaire habituelle - Dans la nouvelle enquête sur l'emploi dite « en continu » (voir *fiche 2*), trois mesures de la durée hebdomadaire du travail sont désormais disponibles : la durée effective de travail au cours de la « semaine de référence », la durée hebdomadaire théorique de travail prévue dans le contrat de travail et la durée hebdomadaire habituelle. Les données présentées pour le 1^{er} trimestre 2002 et 2003 découlent de cette dernière mesure. Dans l'ancienne enquête annuelle sur l'emploi, il s'agissait de l'horaire hebdomadaire déclaré comme habituel par les personnes interrogées (*graphique 1*). Ce n'était donc ni la durée effectivement travaillée pendant la semaine précédant l'enquête, ni a fortiori la durée de travail contractuelle dans l'entreprise, dite durée « affichée ».

Accidents du travail, du trajet, maladies professionnelles déclarés - Il s'agit des accidents et maladies survenus chaque année, déclarés et dont le caractère professionnel a été reconnu par la Sécurité sociale.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La négociation collective en 2002 », *Bilans et rapports*, ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Éditions législatives, juin 2003.

« Enquête sur l'emploi du premier trimestre 2003 », *Insee première*, n° 909, juillet 2003.

« La nouvelle enquête Emploi, l'activité et le chômage », *Économie et statistique*, Insee, n° 362, juillet 2003.

Tableau 1

Durée habituelle de travail en moyenne par semaine ()*

	1 ^{er} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2003
Ensemble	40 h 42	40 h 30
Hommes	41 h 42	41 h 42
Femmes	38 h 54	38 h 36

(*) Durée habituelle déclarée par les personnes dans le cadre de leur emploi principal.

Champ : actifs occupés travaillant à temps complet.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi en continu.

Graphique 1

Durée hebdomadaire du travail ()*

(*) Durée hebdomadaire habituelle déclarée en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999).

Champ : actifs occupés travaillant à temps complet.

Source : Insee, enquêtes annuelles sur l'emploi.

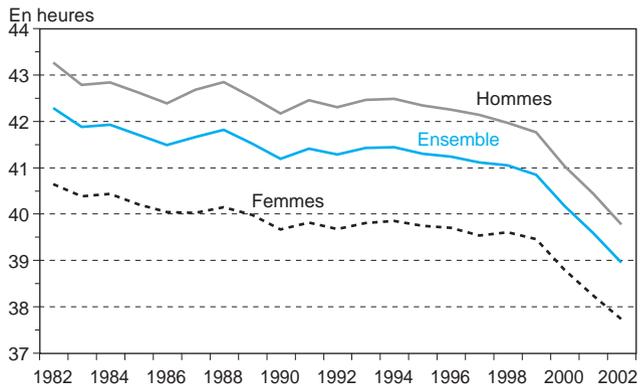


Tableau 2

Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles déclarés

En milliers

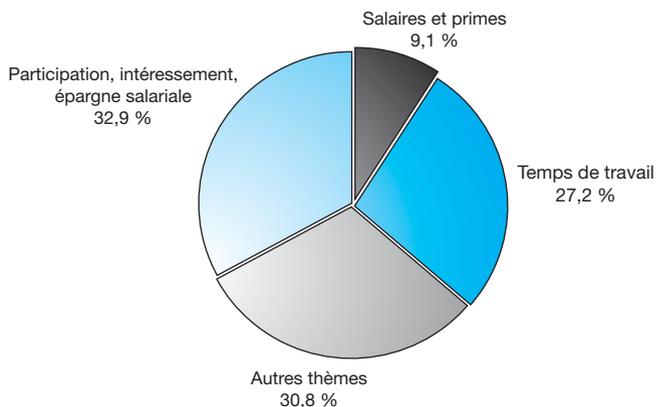
	1997	1998	1999	2000 (1)	2001 (1)
Accidents du travail	1 317,9	1 337,9	1 362,0	1 361,1	1 357,2
Accidents du trajet	126,5	130,0	136,9	131,8	128,2
Maladies professionnelles	15,6	17,4	24,2	30,1	32,9

(1) Données estimées.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Graphique 2

Répartition des thèmes négociés dans les accords d'entreprise signés en 2002



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Dares.

Le **revenu disponible brut** perçu par l'ensemble des ménages progresse de 3,9 % en 2002, soit légèrement moins que les deux années précédentes (+ 4,8 % en 2001, + 4,7 % en 2000). Le dynamisme des revenus d'activité s'infléchit en 2002. La première raison en est la décélération de l'emploi salarié : l'économie française continue certes de créer des emplois (+ 95 000) mais à un niveau nettement en deçà des deux années précédentes (283 000 créations nettes en 2001, 619 000 en 2000). Ces créations sont insuffisantes pour absorber l'augmentation de la population active. Il en résulte une hausse du taux de chômage qui passe de 8,8 % fin 2001 à 9,1 % fin 2002. Par ailleurs, la croissance des salaires individuels ralentit en 2002 et les revenus de la propriété diminuent de 4,5 %, en raison de la baisse des revenus financiers. La croissance soutenue des prestations sociales en espèces (+ 5,1 % en 2002) et la poursuite du programme d'allègement d'impôt amorcé en 2000 viennent limiter l'impact du ralentissement des revenus d'activité sur le revenu disponible des ménages.

En 2002, le taux de prélèvements obligatoires s'élève à 43,9 % du produit intérieur brut (PIB), soit un recul de 0,8 point par rapport à 2001. À législation inchangée, le taux de prélèvements obligatoires aurait baissé de 0,3 point. Les mesures d'allègement d'impôt, qui concernent aussi bien les ménages que les entreprises, sont venues renforcer cette baisse de 0,5 point. L'ensemble des impôts perçus par l'État est en repli de 1,2 %. L'impôt sur les sociétés enregistre le plus fort recul (- 11,7 %) en raison des faibles bénéfices réalisés en 2001 et de la poursuite du programme de réduction initié l'année précédente. L'impôt sur le revenu diminue de

4,9 % sous l'effet des décisions législatives (abaissement des taux du barème puis réduction de 5 %), responsables de 9 points d'allègement. Enfin, la bonne tenue de la consommation assure une hausse modérée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), principale recette fiscale, à hauteur de 2,2 %. Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) augmentent de 3,4 % après avoir diminué les deux années précédentes. Les dépenses de l'État progressent de 4,1 %. La baisse des recettes et la croissance des dépenses se traduisent par une augmentation du besoin de financement de l'État qui passe de 35 milliards en 2001 à 57,5 milliards en 2002.

La croissance des prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales reprend en 2002 (+ 1,6 %) après une légère baisse en 2001 (- 0,3 %). Les prélèvements des taxes d'habitation et foncières s'accroissent (respectivement + 6,8 % et + 5,6 %). Les collectivités locales augmentent leurs taux d'imposition après plusieurs années de modération. Les recettes de la taxe professionnelle sont en repli de 1,8 % en raison de l'extension de l'abattement sur la part salariale.

Après trois années d'excédent, les administrations de sécurité sociale redeviennent déficitaires. Leur besoin de financement s'élève à 4,4 milliards d'euros (après un excédent de 4 milliards en 2001). La décélération de la masse salariale et du revenu des indépendants freine la progression des cotisations sociales et de la CSG. En revanche, côté dépenses, les remboursements d'assurance maladie et les indemnités chômage versées augmentent fortement (respectivement de 6 et 2,5 milliards d'euros).

DÉFINITION

Revenu disponible brut des ménages - Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, etc.), augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« Les comptes des administrations publiques en 2002 », *Insee première*, n° 895, avril 2003.

« L'économie française », *Le Livre de Poche*, Insee, Édition 2003-2004, juin 2003.

prélèvements obligatoires

13

Tableau 1

Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

En milliards d'euros courants

	1998	1999	2000	2001	2002
Salaires et traitements bruts (1)	489,2	511,5	539,5	568,8	588,8
<i>dont salaires et traitements nets</i>	<i>423,1</i>	<i>442,2</i>	<i>466,5</i>	<i>492,5</i>	<i>508,0</i>
Excédent d'exploitation et revenu mixte (2)	207,0	210,3	219,5	228,7	237,0
Revenus nets de la propriété (3)	77,9	83,1	91,8	95,6	91,3
Revenu primaire brut (4) = (1) + (2) + (3)	774,2	804,9	850,8	893,1	917,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (5)	120,7	127,3	133,4	136,5	135,9
Cotisations sociales salariés et non salariés versées (6)	80,9	84,6	89,3	94,0	98,2
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (7)	267,1	274,3	281,7	292,6	307,5
Autres transferts courants nets reçus (8)	- 0,5	- 0,7	- 2,5	- 3,9	- 3,4
Revenu disponible brut (9) = (4) - (5) - (6) + (7) + (8)	839,2	866,7	907,3	951,3	987,1
Taux de redistribution hors t.s.n. (en %) (7) / ((9) + (5))	27,8	27,6	27,1	26,9	27,4

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Tableau 2

Les prélèvements obligatoires en 2002

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2002/2001 (en %)
État (1)	242,1	15,9	- 1,2
Organismes divers d'administration centrale	14,5	1,0	11,3
Administrations publiques locales	75,6	5,0	1,6
Administrations de sécurité sociale (2)	328,3	21,6	3,4
Institutions de l'Union européenne (3)	7,1	0,5	- 20,4
Total prélèvements obligatoires	667,6	43,9	1,3
Principaux prélèvements (4)			
Taxe sur la valeur ajoutée	107,3	7,1	2,2
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	23,6	1,6	3,4
Impôt sur les revenus	45,6	3,0	- 4,9
Contribution sociale généralisée	63,3	4,2	2,6
Impôt sur les sociétés (5)	40,1	2,6	- 11,7
Taxe professionnelle	18,7	1,2	- 1,8
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	17,1	1,1	5,6
Taxe d'habitation	9,5	0,6	6,8
Cotisations sociales effectives	250,3	16,5	3,8

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.
 (2) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.
 (3) Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».
 (4) Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.
 (5) Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.

Sources : comptes de la Nation (base 1995), Insee, direction de la Prévision, direction générale de la Comptabilité publique.

En 2002, la **dépense de consommation finale** des ménages s'infléchit nettement (+ 1,2 % en volume en moyenne annuelle) alors qu'elle augmentait à un rythme soutenu depuis 1998 (tableau 1). Elle est freinée par un pouvoir d'achat moins dynamique (+ 1,9 % après des augmentations supérieures à 3 % les deux années précédentes) et une hausse du chômage. L'intérêt des ménages pour les produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) demeure élevé mais les dépenses sont nettement plus modérées (+ 6,4 % en volume, après + 11,2 % en 2001 et + 22,2 % en 2000). Le ralentissement le plus net concerne les services de télécommunications (+ 6,1 % après + 13,5 % l'année précédente) et l'équipement en téléphonie mobile (39 millions d'appareils à la fin de l'année 2002 contre 37 millions fin 2001). En revanche, les dépenses en matériels informatiques continuent de progresser très vivement (+ 18,2 %).

Les dépenses liées au logement diminuent en volume sous l'effet du retournement à la baisse des dépenses de chauffage et d'éclairage

(- 3,6 % après + 6,4 %). Une baisse de la consommation de gaz et de fioul domestique est en particulier favorisée par des conditions climatiques plus clémentes.

En 2002, les soins hospitaliers à la charge des ménages sont en forte progression (+ 6,3 % en volume après + 0,8 %), de même que les débours en produits pharmaceutiques (+ 6,4 %). La hausse est plus modérée pour les soins non hospitaliers.

Affectée par les crises de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) puis de l'épizootie de fièvre aphteuse, la consommation de viandes avait ralenti au cours des deux années précédentes. Une reprise s'amorce en 2002 (+ 1,5 %) à la faveur à la fois d'une baisse des prix et de la poursuite d'une progression de la consommation de produits préparés (+ 2,8 %). En 2002, les ménages augmentent leur **taux d'épargne** de 0,5 point par rapport à 2001 pour atteindre 16,7 %. La dégradation du marché du travail a pu les inciter à poursuivre la constitution d'une épargne de précaution. Le **taux d'épargne financière** progresse quant à lui de 0,7 point (graphique 1).

DÉFINITIONS

Dépense de consommation finale - Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments est comprise dans cette dépense ;

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages - Le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de leur épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière - L'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logement, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2002 », *Insee première*, n° 894, avril 2003.

« La consommation des ménages en 2002 », *Insee première*, n° 902, juin 2003.

Tableau 1

Consommation des ménages par fonction

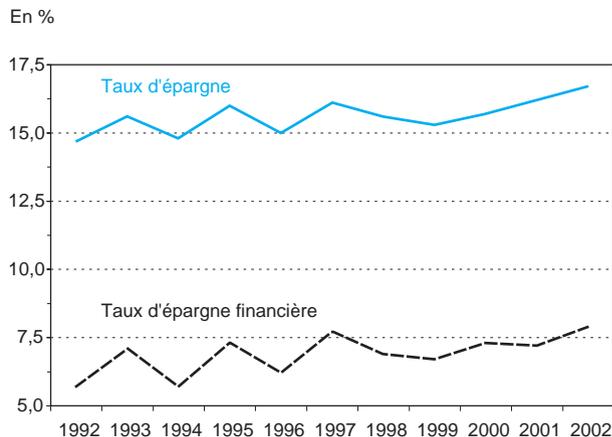
	Variations en volume au prix de l'année précédente				Coefficients budgétaires (1)
	1999	2000	2001	2002	2002
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,7	0,7	0,6	1,3	11,6
<i>dont produits alimentaires</i>	1,6	0,6	0,5	1,2	10,8
Boissons alcoolisées et tabac	1,3	- 1,3	1,4	- 2,1	2,7
Articles d'habillement et chaussures	1,1	0,6	0,2	0,2	3,7
Logement, chauffage, éclairage	1,7	1,7	2,7	1,0	18,6
Équipement du logement	3,2	3,6	0,4	- 0,7	4,8
Santé (dépenses à la charge des ménages)	3,6	3,8	4,8	5,3	2,9
Transports	5,6	1,9	4,0	- 0,1	11,9
Communications	24,1	20,8	12,0	5,3	1,8
Loisirs et culture	5,7	6,9	4,6	4,5	7,2
<i>dont appareils électroniques et informatiques</i>	14,3	15,0	9,2	11,4	1,5
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	1,5	- 0,9	1,3	1,8	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	4,2	3,6	1,2	0,4	6,1
Autres biens et services	- 0,4	2,0	2,9	1,7	6,2
Dépenses de consommation des ménages	3,2	2,7	2,6	1,2	78,1
Dépenses de consommation des ISBLSM (2)	4,6	- 1,0	14,6	1,9	1,0
Dépenses de consommation des APU (2)	1,6	3,2	3,3	5,1	20,9
<i>dont : santé</i>	2,2	4,4	5,3	6,2	10,3
<i>éducation</i>	2,0	2,0	1,0	3,7	6,3
Consommation effective des ménages	2,9	2,7	2,9	2,0	100,0

(1) Calculé ici en prix courants, le coefficient budgétaire est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

(2) Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs...) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Graphique 1
Taux d'épargne
des ménages



Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages forment leur opinion sur leur environnement économique, certains aspects de leur situation économique personnelle ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Ces indicateurs permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages.

L'**indicateur résumé** d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, a baissé lentement au cours de l'année 2002 (*graphique 1*). Au premier trimestre 2003, il a chuté brutalement et atteint un point bas en mars 2003. Au deuxième trimestre, il s'est légèrement redressé, demeurant cependant à un niveau faible. Ce sont surtout les soldes d'opi-

nion concernant le niveau de vie en France de manière générale qui ont contribué à la baisse de l'indicateur résumé au premier trimestre 2003 (*tableau 1*). L'opinion des ménages concernant l'**opportunité d'acheter** s'est également détériorée. Néanmoins, concernant leur situation financière personnelle, passée, actuelle et future, l'opinion des ménages s'est moins dégradée. Ces mouvements d'ensemble sont sans doute imputables à la hausse continue du chômage et à la situation géopolitique : l'attente du conflit irakien a généré un climat de forte incertitude au premier trimestre, et la fin rapide des opérations n'a permis qu'un redressement partiel au deuxième trimestre.

Concernant l'**évolution future du chômage**, les ménages sont pessimistes (*graphique 2*). Depuis le mois de juin 2002, leur opinion sur le sujet s'est dégradée, atteignant un niveau plus défavorable qu'en 1995.

DÉFINITIONS

Indicateur résumé - Moyenne arithmétique des soldes des opinions positives sur les opinions négatives à cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie passé et futur, leur situation financière passée et future et sur l'opportunité d'acheter. Pour chaque question posée, on calcule un solde d'opinion par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions.

Opportunité d'acheter - La question posée aux ménages est « Pensez-vous que les gens aient intérêt à faire, actuellement, des achats importants (meuble, machine à laver, télévision...) : le moment est plutôt favorable, le moment n'est ni favorable ni défavorable, le moment est plutôt défavorable ? ».

L'indicateur est le solde en pourcentage de la première et de la dernière réponse, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte.

Évolution future du chômage - La question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les mois qui viennent, le nombre de chômeurs : augmentera nettement, augmentera un peu, restera stationnaire, diminuera un peu, diminuera nettement ? ». Une hausse de cet indicateur s'interprète comme une aggravation des opinions pessimistes des Français.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Une lecture enrichie des réponses aux enquêtes de conjoncture », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2002 et *Économie et statistique*, Insee, n° 359-360, avril 2003.

Note de conjoncture, Insee, juin 2003.

« Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juin 2003 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », Insee, n° 202, juillet 2003.

Tableau 1

Opinion des ménages

En données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2002						2003						
	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Indicateur résumé	- 13	- 17	///	- 18	- 17	- 17	- 18	- 22	- 26	- 32	- 29	- 27	- 27
Situation financière personnelle													
- évolution passée	- 11	- 12	///	- 14	- 12	- 13	- 13	- 14	- 15	- 14	- 14	- 14	- 14
- perspectives d'évolution	4	1	///	2	2	1	2	- 1	- 2	- 5	- 5	- 3	- 3
Niveau de vie en France													
- évolution passée	- 38	- 42	///	- 45	- 44	- 43	- 44	- 54	- 55	- 64	- 61	- 62	- 60
- perspectives d'évolution	- 8	- 16	///	- 18	- 19	- 20	- 23	- 31	- 40	- 50	- 45	- 42	- 43
Opportunité d'acheter	- 13	- 13	///	- 12	- 11	- 12	- 11	- 11	- 16	- 25	- 22	- 16	- 15
Autres soldes													
Situation financière personnelle													
- niveau actuel	20	20	///	19	18	17	19	17	17	17	17	16	17
Capacité future à épargner	- 17	- 16	///	- 15	- 18	- 19	- 17	- 17	- 21	- 20	- 19	- 18	- 14
Opportunité d'épargner	52	52	///	55	54	52	53	51	49	50	50	55	54
Chômage - perspectives d'évolution	40	47	///	54	53	54	54	63	74	83	80	80	80
Prix - évolution passée	3	5	///	9	8	2	5	11	8	6	4	- 1	- 2
Prix - perspectives d'évolution	- 45	- 44	///	- 52	- 53	- 51	- 47	- 42	- 31	- 12	- 28	- 37	- 35

Lecture : en février 2003, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'opportunité d'acheter s'est replié de 5 points par rapport au mois de janvier.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

Graphique 1

Les opinions des Français : indicateur résumé

Lecture : en juin 2003, la différence entre les pourcentages d'opinions résumées « positives » et « négatives » est identique à celle du mois de mai (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

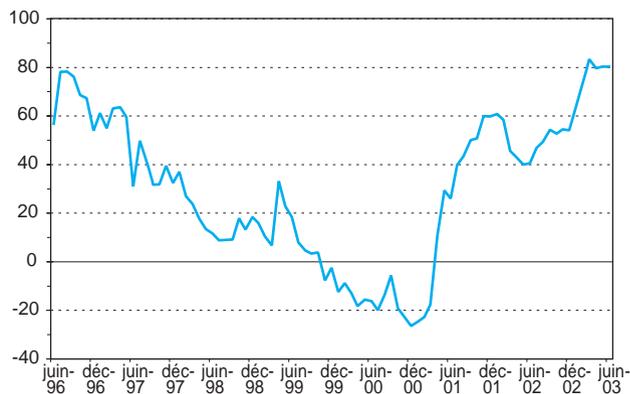


Graphique 2

L'évolution future du chômage

Lecture : en juin 2003, l'indicateur sur l'évolution future du chômage est stable par rapport au mois de mai (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.



Dans le domaine « littéraire », la meilleure performance des filles est attestée par de nombreuses évaluations concordantes. En sixième, en 2001, elles ont réussi 75 % des questions de français et les garçons 69 %. En mathématiques, les résultats sont comparables. En 2002, lors de la journée d'appel de préparation à la défense qui réunit tous les jeunes de 17 ans et à l'issue des tests proposés, il ressort que 9,4 % des filles et 14,5 % des garçons éprouvent des difficultés à accomplir des lectures nécessaires à leur vie de tous les jours. Avec un diagnostic plus affiné, 3,9 % des premières et 8 % des seconds peuvent être considérés en grave difficulté face à la lecture (tableau 1).

À 15 ans, d'après le *programme international de suivi des acquis des élèves (PISA)* de mai 2000, les performances en lecture des filles sont supérieures à celles des garçons : seulement 10 % d'entre elles s'y révèlent en difficulté contre 20,5 % des garçons.

Les filles préfèrent les questions littéraires ou nécessitant une réponse longue, tandis que les garçons sont plus à l'aise face à une question courte portant sur un tableau ou un graphique. Les résultats en culture mathématique montrent une légère supériorité des garçons, alors que l'évaluation de la culture scientifique ne révèle pas d'écart significatif.

Les écarts de performances dans la compréhension de l'écrit peuvent être rapprochés des pratiques respectives en matière de lecture (*gra-*

phique 1). Ainsi, 40 % des garçons disent ne jamais lire pour leur plaisir, soit deux fois plus que les filles (21 %). Ils sont également deux fois plus nombreux à considérer que la lecture est « une perte de temps » et 37 % d'entre eux déclarent même ne pas pouvoir rester tranquillement à lire plus de quelques minutes.

Les filles préfèrent les romans : la moitié d'entre elles en lisent au moins un par mois contre 37 % des garçons. Ces derniers sont plus enclins à lire des bandes dessinées ou à consulter le courrier électronique ou les pages web (tableau 2). Mais filles et garçons se rejoignent dans leur intérêt pour la lecture des journaux : à égalité, 65 % déclarent en lire fréquemment.

Dans le domaine scolaire, les filles affichent aussi un meilleur comportement : elles travaillent davantage non seulement en français, ce que l'on peut relier à leur goût pour la lecture, mais aussi en mathématiques. En outre, plus des trois quarts déclarent terminer le plus souvent leurs devoirs à temps pour 70 % des garçons.

De plus, 38 % des garçons déclarent s'ennuyer à l'école contre 29 % des filles. Ils disent aussi plus souvent ne pas avoir envie de s'y rendre. Ils sont ainsi 37 % à déclarer arriver en retard en cours fréquemment (au moins une fois sur les deux semaines précédentes) contre 31 % des filles et 11 % avoir « séché » l'école contre 8 % des filles. L'attitude plus positive des filles vis-à-vis de la lecture et de l'école explique ainsi la moitié de l'écart de performances observé.

DÉFINITION

Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA) - Ce programme fait suite à une série d'enquêtes internationales visant à mesurer les compétences des élèves, depuis le début des années soixante. Pilotée par l'OCDE, l'opération PISA a été organisée par un consortium international regroupant des spécialistes de l'évaluation des compétences, des psychométriciens, des statisticiens. Dans chaque pays, un échantillon représentatif de l'ensemble des élèves de 15 ans a été tiré. En France, c'est le ministère de l'Éducation nationale qui a été chargé de mener l'enquête. L'opération s'est déroulée en mai 2000.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Motivation et performance : les filles creusent l'écart », *Insee première*, n° 886, mars 2003.

« La place du projet professionnel dans les inégalités de réussite scolaire à 15 ans », in *France portrait social*, Insee, édition 2002-2003, octobre 2002.

« Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense – Année 2000-2001 », *Note d'information*, ministère de l'Éducation nationale, DPD, n° 01.48, 2001.

Tableau 1

Lecteurs en grave difficulté selon le niveau de scolarité et le sexe

En %

	Niveaux de scolarité (1)				
	1	2	3	4	Ensemble
Garçons	27,6	12,9	3,6	1,6	8,0
Filles	20,1	8,4	2,8	1,2	3,9
Ensemble	25,3	11,1	3,2	1,4	6,0
Répartition des lecteurs par niveau de scolarité	6,7	29,1	11,7	52,5	100,0

(1) Niveau 1 : n'ayant pas dépassé le collège ; niveau 2 : CAP ou BEP ; niveau 3 : études professionnelles et techniques supérieures au BEP jusqu'au baccalauréat professionnel ou au brevet de technicien ; niveau 4 : études générales à partir du lycée.

Lecture : 27,6 % des garçons de niveau scolaire 1 sont en grave difficulté de lecture, 8 % sur l'ensemble des garçons. Champ : jeunes âgés de 17 ans.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Dep, journée d'appel de préparation à la défense 2001/2002.

Tableau 2

Type et fréquence de lecture chez les élèves

En %

	Filles	Garçons
Lire des bandes dessinées		
Jamais ou presque jamais	33,0	17,4
Quelques fois par an	25,9	20,8
Environ une fois par mois	18,0	19,1
Plusieurs fois par mois	14,9	23,0
Plusieurs fois par semaine	8,2	19,7
Lire des livres de fictions (romans, nouvelles, récits)		
Jamais ou presque jamais	22,6	32,8
Quelques fois par an	26,7	30,3
Environ une fois par mois	22,0	19,2
Plusieurs fois par mois	18,4	11,1
Plusieurs fois par semaine	10,3	6,5
Lire des journaux		
Jamais ou presque jamais	17,4	18,2
Quelques fois par an	17,7	16,5
Environ une fois par mois	18,8	16,7
Plusieurs fois par mois	22,4	23,5
Plusieurs fois par semaine	23,7	25,1
Lire du courrier électronique ou des pages web		
Jamais ou presque jamais	66,6	52,1
Quelques fois par an	10,8	10,9
Environ une fois par mois	7,5	9,6
Plusieurs fois par mois	7,2	12,6
Plusieurs fois par semaine	7,8	14,8

Champ : jeunes âgés de 15 ans au moment de l'enquête.

Source : OCDE, enquête PISA 2000.

Graphique 1

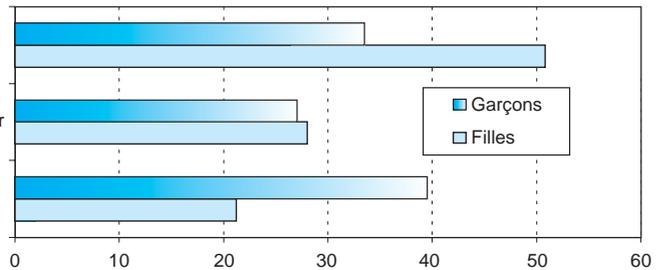
Temps passé à la lecture, avec ou sans plaisir

Je lis pour mon plaisir...

... plus d'une heure par jour

... moins d'une demi-heure par jour

Je ne lis pas pour mon plaisir



En %

Lecture : 50 % des filles passent plus d'une heure par jour à lire pour le plaisir contre 33 % des garçons.

Champ : jeunes âgés de 15 ans au moment de l'enquête.

Source : OCDE, enquête PISA 2000.

En 2002, les dépenses culturelles des ménages s'élèvent à 38,1 milliards d'euros (+ 5,4 % par rapport à l'année précédente) et représentent 4,6 % de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages (*tableau 1*). L'intérêt des ménages pour les films vidéos est en progression constante : + 36 %, après + 24 % en 2001 et + 15 % en 2000. Les spectacles, les musées et monuments sont également en hausse (+ 13 % et + 11 %). Comme l'an passé, la plus forte baisse touche les récepteurs et autoradios (- 8 %).

Les dépenses de télévision restent au premier rang des dépenses culturelles des Français (près de 20 %) suivies par la presse (15 %) et les spectacles (9 %). Les ventes du secteur de l'audio et de la vidéo, qui augmentent de 5 % en 2002, sont marquées par la montée en puissance du « Home cinéma ». Ce système, qui fait appel à la technologie numérique, a pour but la projection d'un film avec une qualité de son et d'image avoisinant celle d'une salle de cinéma. La percée de ce système contribue ainsi à soutenir la consommation de téléviseurs, qui progresse de 12 %, également favorisée par une baisse de prix marquée (- 7,4 %). Les ventes de téléviseurs au format 4/3 se stabilisent tandis que celles de téléviseurs au format 16/9 s'accroissent de 10 %. Pour leur part, les dépenses pour les activités de télévision (redevance et abonnements aux chaînes payantes) augmentent de 5 %. En 12 ans, la consommation des ménages (en valeur) pour les activités de télévision a doublé, avec une nette accélération à partir de 1997 et le véritable envol de la télévision numérique par satellite.

Après une augmentation de 14 % l'an passé, les dépenses de cinéma ralentissent : + 2,6 % en 2002. La tendance de ces dernières années reste cependant à la hausse. Elle est principalement

due depuis deux ans à l'offre accrue de salles, notamment avec l'apparition de nouveaux multiplex. La fréquentation des salles atteint cette année 184,5 millions d'entrées, soit une légère baisse de 1,4 % par rapport à 2001, qui fut une année particulièrement exceptionnelle (187 millions d'entrées). La fréquentation chute surtout en mars, avril et septembre (*graphique 1*). En 2002, avec plus de 63 millions d'entrées, la part de marché des films français est estimée à 34,2 %, contre 41,5 % en 2001. Malgré cette forte baisse, 2002 constitue néanmoins, en termes d'entrées, la deuxième meilleure année depuis 1987. Avec plus de 14 millions d'entrées, c'est encore un film français « Astérix et Obélix : mission Cléopâtre » qui arrive en tête du *box-office* en 2002, suivi de « Harry Potter et la chambre des secrets » (6,9 millions). Le film d'Alain Chabat réalise la deuxième meilleure performance d'un film français depuis 1945, derrière « La Grande vadrouille » et ses 17,3 millions d'entrées, et se place, toutes nationalités confondues, au 7^e rang des *best-sellers* du marché français depuis 1945.

Après une diminution importante en 2001, liée aux attentats du 11 septembre aux États-Unis et à la désaffection des touristes étrangers, le nombre d'entrées dans les musées nationaux retrouve un niveau comparable à celui observé en 2000 avec 13,3 millions, soit + 10 % (*graphique 2*). Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse des entrées payantes (+ 13,6 %), celles des entrées gratuites étant nettement moindre (+ 2,4 %). Près de 4 millions de personnes ont visité le Louvre, soit une progression de 18,5 % et 3,6 millions se sont rendus sur le domaine de Versailles, soit près de 53 % de plus qu'en 2001. Pour sa part, le musée d'Orsay a accueilli 1,4 million de visiteurs (+ 30,8 % en un an).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Estimations de la fréquentation cinématographique de l'année 2002 », *Centre national de la cinématographie*, en ligne sur le site www.cnc.fr.

« La consommation des ménages en 2002 », *Insee résultats – Cédérom*, série Société, n° 14, juillet 2003.

Tableau 1

Consommation des ménages en produits et services culturels

En millions d'euros courants

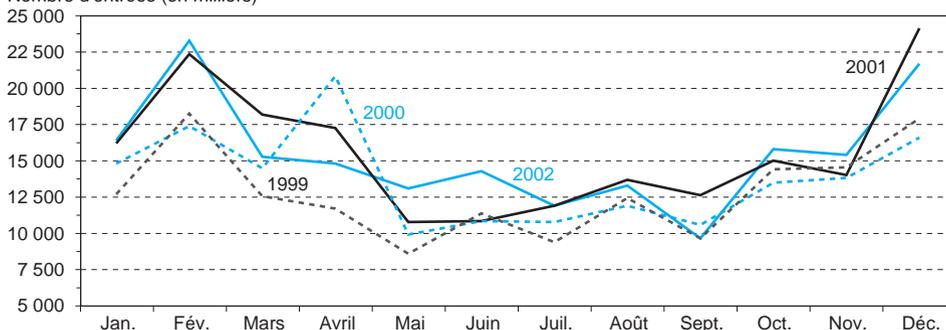
	1992	2000	2001	2002
Livres	2 712	2 817	3 073	3 150
Journaux, revues et périodiques	5 477	5 640	5 734	5 724
Télévision	4 424	6 847	7 072	7 493
Vidéos (cassettes et DVD)	696	1 598	1 989	2 700
Récepteurs et autoradios, radios combinées	1 231	1 482	1 430	1 316
Appareils d'enregistrements du son et de l'image	2 440	2 394	2 530	2 529
Disques et cassettes	1 456	1 695	1 855	1 928
Produits photographiques	626	678	674	688
Activités photographiques	2 098	2 620	2 626	2 636
Cinéma	618	929	1 063	1 091
Spectacles	1 206	2 996	3 082	3 487
Manèges forains et parcs d'attractions	1 423	1 827	1 911	2 061
Bals et discothèques	963	1 123	1 107	1 190
Musées, monuments	167	373	402	448
Ensemble des dépenses culturelles	27 065	34 669	36 192	38 144
Part de la consommation totale (en %)	4,5	4,5	4,5	4,6

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Graphique 1

Fréquentation mensuelle des cinémas

Nombre d'entrées (en milliers)

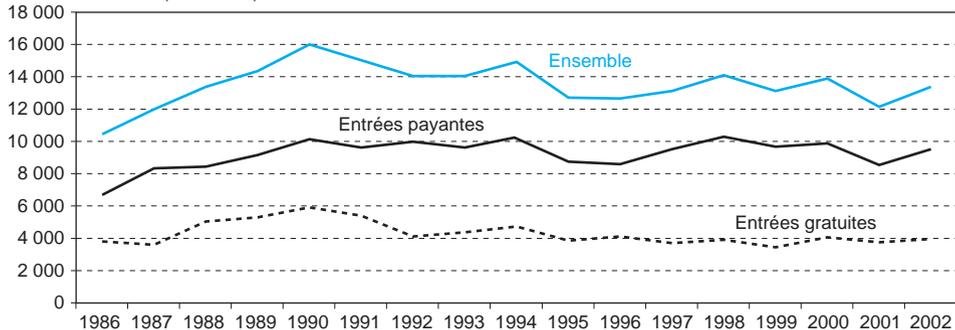


Source : ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la Cinématographie.

Graphique 2

Fréquentation annuelle des musées nationaux

Nombre d'entrées (en milliers)



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Réunion des musées nationaux.

En 2002, 44 % des personnes âgées de 15 ans ou plus **adhèrent à au moins une association**. Parmi les adhérents, 62 % sont membres d'une seule association, 22 % de deux et 16 % de trois ou plus. L'engagement associatif le plus fréquent concerne en premier lieu les associations sportives et du troisième âge (*tableau 1*). L'implication diffère selon l'âge. Ainsi, 55 % des personnes âgées de 60 à 69 ans adhèrent à au moins une association dont 46 % à au moins deux. Leur adhésion ne se limite pas aux clubs du troisième âge ou associations de retraités d'une entreprise, elle se porte aussi bien vers la culture, le sport que vers l'action collective et le soutien de causes humanitaires. Entre 30 et 60 ans, l'engagement associatif est surtout lié à la situation familiale et à l'activité professionnelle et se dirige ainsi vers les associations de parents d'élèves et les groupements syndicaux ou professionnels. Avant 30 ans, les adhésions sont moins fréquentes et diverses et touchent 40 % des jeunes. Leur préférence va aux associations sportives (38 % d'entre eux) ou culturelles (22 %).

La participation associative reste globalement plus masculine que féminine : elle concerne un homme sur deux contre deux femmes sur cinq. Celles-ci sont deux fois plus nombreuses dans les associations de parents d'élèves, les associations religieuses ou paroissiales et clubs du troisième âge. Les hommes, eux, sont majori-

taires dans les domaines sportifs, professionnels ou syndicaux mais aussi de défense de l'environnement.

En juin 2002, 49 % des Français déclarent être partis en **vacances** au cours des douze derniers mois. Les départs sont plus fréquents chez les jeunes (55 % des moins de 40 ans) que chez les plus âgés (25 % des plus de 70 ans). Parmi les actifs, les cadres supérieurs sont les plus nombreux à partir : 83 % contre 42 % des ouvriers (*tableau 2*). Être diplômé de l'enseignement supérieur, disposer d'un bon niveau de ressources favorise également les voyages. Toutefois, quels que soient l'âge, la situation familiale ou professionnelle, les taux de départ affichent une baisse : en juin 2001, 53 % des personnes interrogées étaient parties au cours de l'année précédente. Cette baisse tiendrait au morcellement des vacances mais aussi aux événements du 11 septembre 2001 (certains voyages lointains auraient été reportés) ainsi qu'à une conjoncture économique moins favorable.

Depuis la mise en place des « 35 heures », se pose la question de l'utilisation du temps libre dégagé. Interrogés sur les activités auxquelles ils consacrent davantage de temps, les salariés bénéficiaires mettent d'abord en avant le repos (47 %), la famille et les enfants (45 %), le bricolage et le jardinage (41 %), les courses, la télévision... Partir en voyage ne recueille que 16 % des citations (*graphique 1*).

DÉFINITIONS

Part d'adhérents aux associations - Pour les clubs du troisième âge, cette proportion est calculée sur la population des personnes âgées de 60 ans ou plus, pour les associations de parents d'élèves, sur la population des personnes d'un ménage ayant au moins un enfant en âge de scolarisation, pour les syndicats et groupements professionnels, sur les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et pour les associations de retraités d'une entreprise, elle est calculée par rapport aux personnes retraitées.

Vacances - On appelle vacances les voyages d'agrément d'au moins quatre nuits hors du domicile. Sont donc exclus les déplacements professionnels, voyages d'études, séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche...

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comportements de départs des Français : premières incidences des 35 heures », direction du Tourisme, en ligne sur le site www.tourisme.equipement.gouv.fr.

« Vacances, week-ends : les incidences des 35 heures », *Consommation et modes de vie*, Crédoc, n° 161, février 2003.

« Une personne sur deux est membre d'une association en 2002 », *Insee première*, n° 920, septembre 2003.

Tableau 1

Taux de participation à quelques associations en 2002

En %

Type d'association	Simplets adhérents	Participants actifs	Exerçant des responsabilités
Sportif	18	79	14
Troisième âge (1)	18	70	6
Parents d'élèves (1)	8	49	21
Culturel ou musical	8	68	21
Syndicats ou groupements professionnels (1)	8	31	22
Retraités d'une entreprise (1)	5	49	1
Locataires et propriétaires	5	32	13
Humanitaire	3	46	16
Ensemble (au moins une association)	44	64	18

(1) Par rapport à la population concernée (voir définition ci-contre).

Lecture : 18 % des personnes de 15 ans ou plus sont membres d'au moins une association ou club sportif et, parmi ces adhérents, 79 % sont participants actifs et 14 % y exercent une responsabilité.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, octobre 2002.

Tableau 2

Taux de départ en vacances en fonction de la catégorie socioprofessionnelle

En %

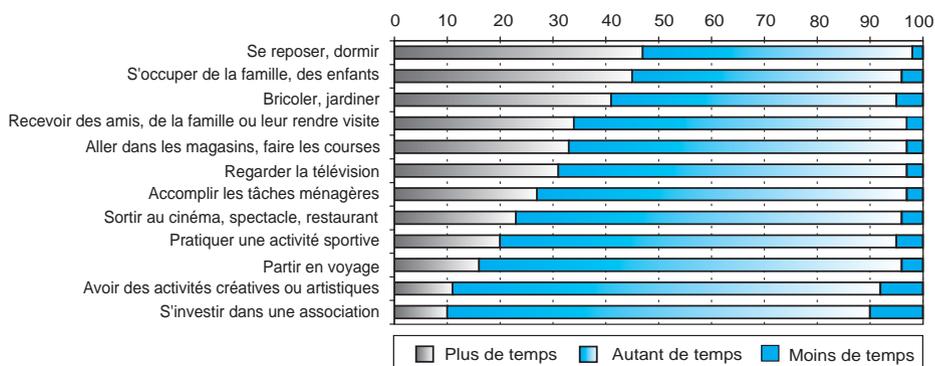
	Au cours de l'année précédente	Au cours des deux années précédentes
Indépendant	45	57
Cadre supérieur, profession libérale	83	90
Profession intermédiaire	71	83
Employé	52	66
Ouvrier	42	53
Au foyer	35	42
Retraité	37	43
Autre inactif (étudiant)	62	73
Ensemble de la population	49	59

Source : Credoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2002.

Graphique 1

Impact des 35 heures sur les activités de la vie quotidienne

En %



Lecture : 47 % des salariés interrogés déclarent passer plus de temps à se reposer, 51 % déclarent y passer autant de temps et 2 % moins de temps.

Champ : salariés bénéficiant de l'ARTT, soit 26 % de la population.

Source : Credoc, enquête Conditions de vie et aspirations des Français, juin 2002.

Depuis 1997, les vols déclarés par les ménages sont en diminution (*tableau 1*). En 2003, 2,8 % des ménages se déclarent victimes d'un cambriolage au cours des deux années écoulées, 9,2 % d'un vol de voiture mais 5,7 % des personnes se disent *victimes* d'un autre type de vol (en progression constante depuis 1999). Sur 5 ans, les cambriolages sont en recul : près de 800 000 ménages en mentionnent un pour les deux dernières années, contre 900 000 en 1998. Le nombre de personnes se déclarant personnellement victimes d'agression ou d'actes de violence diminue en 2003 après 3 ans de progression (6,9 % après 7,6 % en 2002). Parmi ces agressions, 73 % sont qualifiées d'injures, 35 % d'agressions physiques et 14 % de bagarres à plusieurs.

Parallèlement, la perception de la délinquance et de l'insécurité reste stable depuis 5 ans : entre 33 et 35 % des personnes déclarent que des équipements collectifs de leur quartier ou de leur village ont subi des actes de dégradation volontaire, entre 5 et 7 % déclarent avoir peur en se déplaçant le soir. En 2003, 16 % des personnes ont été témoins d'actes de violence ou d'agression.

Vues à partir des sources policière et de gen-

darmerie, les séries de *crimes et délits constatés* enregistrent une faible hausse (+ 1,3 % en 2002), après les fortes progressions observées en 2000 (+ 5,7 %) et 2001 (+ 7,7 %) (*tableau 2*). La catégorie des vols affiche une diminution sensible de 0,6 %, essentiellement du fait du recul du nombre de plaintes pour vols liés à l'automobile (- 4,9 %). Les crimes et délits contre des personnes sont minoritaires (environ 7 %), mais sont ceux qui augmentent le plus fortement depuis 3 ans.

L'institution judiciaire, quant à elle, comptabilise en 2002, 12,6 millions d'affaires traitées par les officiers du ministère public et 5,1 millions par le Parquet (*tableau 3*). Ces dernières continuent de progresser (+ 2,8 %) tandis que les contraventions retrouvent leur niveau de 2000. Parmi les sanctions, les *mesures alternatives* sont de plus en plus utilisées (+ 81 % depuis 1998). En 2001, la justice pénale a prononcé un million de condamnations soit - 8,2 % en un an. Cette baisse tient pour l'essentiel à celle des condamnations pour contravention. Les délits sanctionnés baissent aussi (- 5,4 %) y compris pour les infractions à la circulation routière (- 4,3 %) qui progressaient depuis 1996.

DÉFINITIONS

Victimes - On considère qu'une personne a été victime d'une agression si elle a répondu « oui » à la question : avez-vous été victime, au cours des années 2001 et 2002, d'une agression ou d'un acte de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?

Crimes et délits constatés - Faits portés pour la première fois à la connaissance de la police ou de la gendarmerie et signalés à la Justice car présumés constituer des crimes ou délits. Leur qualification peut être modifiée par l'autorité judiciaire.

Mesures alternatives - Réponses judiciaires autres que la poursuite. Elles peuvent prendre la forme d'un simple rappel à la loi, d'une orientation vers une structure sanitaire ou sociale, d'une régularisation de la situation ou d'une indemnisation de la victime, d'une médiation ou enfin pour les mineurs d'une mesure de réparation. Différente de l'indemnisation, la réparation consiste, pour l'auteur de l'infraction, à effectuer une activité d'aide ou de réparation à l'égard de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Enfin entrent dans la catégorie des mesures alternatives les « injonctions thérapeutiques » à l'égard des personnes toxicomanes.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les statistiques de la délinquance », in *France, portrait social*, Insee, édition 2002-2003, octobre 2002.

« Annuaire statistique de la justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2003, mai.

« Évolution de la criminalité et de la délinquance constatée en 2002 », ministère de l'Intérieur, Direction centrale de la police judiciaire, en ligne sur le site www.interieur.gouv.fr.

Tableau 1

Victimes de vols et d'agressions au cours des deux dernières années

En %

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Ménages concernés par des...						
cambrjolages	3,2	2,7	2,7	2,5	2,5	2,8
vols de voiture (1)	11,1	9,7	10,7	9,4	10,2	9,2
Personnes concernées par des...						
vols (2)	4,8	4,3	4,7	4,7	5,2	5,7
agressions (physiques ou verbales)	6,3	4,4	6,8	7,0	7,6	6,9

(1) Y compris vols à la roulotte (vols dans une voiture en stationnement).

(2) En dehors des cambrjolages et des vols de voiture (par exemple vol de sac à main, de portefeuille...).

Lecture : en 2003, 2,8 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un cambrilage au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2002 ou 2001.

Champs : ensemble des ménages et des personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

Tableau 2

Crimes et délits constatés

	Nombre d'infractions en 2002 (en milliers)	Évolution (en %)		
		2000/99	2001/00	2002/01
Vols (y c. recels)	2 507	+ 3,6	+ 8,0	- 0,6
Infractions économiques et financières	355	+ 19,1	+ 4,0	- 3,0
Crimes et délits contre des personnes	304	+ 9,1	+ 9,9	+ 8,6
Autres infractions (dont stupéfiants)	948	+ 5,6	+ 7,6	+ 6,1
Ensemble	4 114	+ 5,7	+ 7,7	+ 1,3

Source : ministère de l'Intérieur.

Tableau 3

Activité judiciaire : la justice pénale

	Nombre d'infractions en 2002 (p) (en milliers)	Évolution (en %)			
		1999/98	2000/99	2001/00	2002/01 (p)
Affaires traitées par les officiers du ministère public (contraventions)	12 562	2,6	2,3	- 6,4	7,2
Affaires poursuivies devant le tribunal de Police	572	- 0,1	0,0	- 12,2	7,8
Amende forfaitaire majorée	10 109	1,5	1,0	- 13,6	15,2
Classement sans suite	1 882	10,9	11,7	34,6	- 22,0
Affaires traitées par les parquets (crimes et délits)	5 082	0,4	0,5	7,2	2,8
Affaires poursuivables (1)	1 349	5,8	2,4	2,7	1,6
Affaires poursuivies (2)	623	4,0	- 1,6	- 1,0	0,2
Mesures alternatives aux poursuites (3)	296	30,7	16,8	8,6	9,1
Classements sans suite	430	- 1,4	0,9	4,8	- 1,1
Condamnations prononcées	1 058 *	1,0	- 0,4	- 8,2	n.d.
Pour crime	3 *	2,0	- 12,2	7,5	n.d.
Pour délits	423 *	0,9	- 1,6	- 5,4	n.d.
Pour contraventions de 5 ^e classe	123 *	16,6	3,8	- 7,6	n.d.
Pour contraventions des 4 premières classes	453	- 1,9	- 0,3	- 10,6	- 11,0

(p) Données provisoires.

(1) Auteur connu et infraction caractérisée.

(2) Affaires poursuivies devant le juge d'instruction, le tribunal correctionnel et le juge pour enfants.

(3) Y compris injonctions thérapeutiques et compositions pénales.

* Données 2001.

n.d. : non disponible.

Source : ministère de la Justice.

En 2002, 1 700 000 nouvelles *affaires* ont été introduites au *fond* devant les tribunaux civils, soit une légère progression de 0,7 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*). Un quart d'entre elles relève du droit de la famille et un autre quart du droit des contrats. Il s'agit pour une affaire sur cinq de problèmes liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion...). De nombreuses demandes concernent également le remboursement d'un prêt, ainsi que de manière plus générale le recouvrement d'une somme. Le droit du travail et de la protection sociale fait l'objet de 17 % des affaires civiles. Ces dossiers sont traités en majorité par les conseils de prud'hommes et, pour la moitié d'entre eux, font suite à des licenciements. Environ 9 % des affaires civiles concernent le droit des personnes. Chaque année, 11 000 demandes de changement de nom sont traitées par les tribunaux. Si la plupart des procédures concernent le nom d'un enfant naturel, 2 600 traitent une demande de changement de prénom.

Les affaires familiales sont de plus en plus nombreuses (+ 0,6 % en 2002 après + 1,1 % en 2001). Cela est dû principalement à l'augmentation des ruptures d'union (+ 2,2 % en 2001) mais aussi et surtout des procédures relatives à l'autorité parentale et au droit de visite (+ 5,9 % en 2001). En l'espace de trente ans, on est passé d'un divorce relativement rare, affectant environ un couple sur dix, à un divorce fréquent qui en touche trois sur dix et dont le risque, tout en étant maximal au début du mariage (après 5 à 8 ans), reste élevé jusqu'à

des durées relativement avancées : plus d'un divorce sur trois se produit après 15 ans de mariage. En 2001, le consentement mutuel représente 60 % des divorces (*graphique 1*), la procédure dure en moyenne 9,9 mois. La persistance du divorce pour faute (38 %) s'explique davantage par certaines contraintes procédurales que par une volonté délibérée des couples de s'engager dans une procédure conflictuelle. Il est en effet la seule voie juridiquement possible pour obtenir le divorce, à défaut d'un accord sur le principe de la rupture ou d'une séparation du couple pendant 6 ans. Aussi recouvre-t-il des réalités très différentes : époux victime du comportement de son conjoint, divorce par défaut lorsqu'une partie ne se manifeste pas, mais aussi conflits déguisés pour obtenir à son profit le prononcé du divorce. La procédure y est en moyenne plus longue : 17,3 mois.

La *durée des affaires* portées devant les tribunaux de grande instance progresse en 2002 ; elle est en moyenne de 9,4 mois contre 9,1 mois en 2001 et c'est l'ensemble des procédures qui s'allonge. Néanmoins, la moitié des contentieux sont toujours réglés en moins de 6 mois. Le délai de jugement des conseils de prud'hommes est de moins de 9,4 mois pour la moitié des affaires. Celles soumises au tribunal d'instance sont pour 75 % réglées en moins de 6,2 mois. En cour d'appel, les procédures sont nettement plus longues : 50 % sont réglées au bout de 14 mois. Cette juridiction est cependant la seule ayant vu la durée moyenne de règlement des contentieux diminuer en 2002.

DÉFINITIONS

Affaires - L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond - L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

Durée d'une affaire - Exprimée en mois, elle est calculée par différence entre la date de saisine du tribunal et la date de la décision le dessaisissant.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La situation démographique en 2000 », *Insee résultats*, série Société, n° 10, octobre 2002.

« Annuaire statistique de la justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2003.

« Projet de loi sur la réforme des divorces », Dossier de presse du 9 juillet 2003, en ligne sur le site www.justice.gouv.fr

« Les chiffres-clés de la Justice », ministère de la Justice, à paraître.

Tableau 1

Activité judiciaire : la justice civile (hors cour de cassation)

	Nombre d'infractions en 2002 (p) (en milliers)	Évolution (en %)			
		1999/98	2000/99	2001/00	2002/01 (p)
Affaires introduites au fond	1 672	- 4,0	1,2	- 1,9	0,7
Droit des personnes	160	3,3	0,9	0,0	5,2
Droit de la famille	436	- 0,8	0,8	1,1	0,6
Droit des affaires	48	- 7,4	0,3	3,1	4,7
Entreprises en difficulté	137	- 5,7	14,0	- 17,0	3,0
Droit des contrats	430	- 5,1	- 0,3	- 1,5	- 0,3
Droit de la responsabilité	46	- 5,0	- 1,6	- 3,6	8,3
Droit des biens	44	- 8,5	- 0,5	- 2,1	7,7
Droit du travail et de la protection sociale	288	- 8,4	0,1	0,5	2,2
Droit des personnes publiques	6	- 2,6	2,6	- 3,7	- 11,8
Procédures de l'exécution	64	- 2,0	- 0,3	- 3,4	- 4,0
Procédures particulières	13	- 7,1	- 9,7	- 6,5	- 52,1
Décisions sur procédures au fond	1 632	- 1,6	1,3	- 4,2	0,3
Référés	269	- 6,6	2,0	2,4	- 0,4

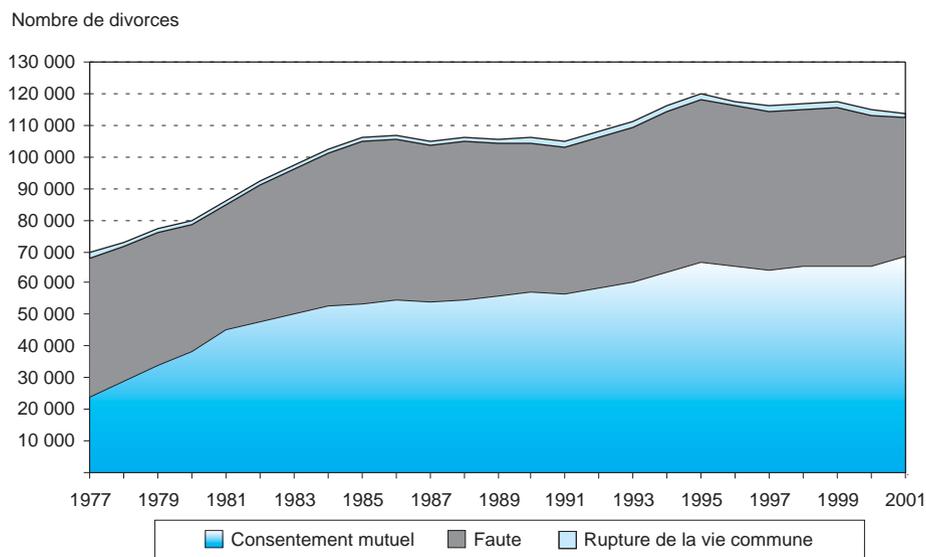
(p) Données provisoires.

Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

Graphique 1

Évolution du nombre des divorces par cas de divorce



Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, répertoire général civil.

En 2002, le nombre total de logements est estimé à 30,3 millions en France (métropole et Dom), soit + 1,1 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Les **résidences principales** constituent l'essentiel du parc (83,2 %), les résidences secondaires près de 10 % et moins de 7 % sont des **logements vacants**.

En France métropolitaine, le nombre de résidences principales continue de croître mais à un rythme ralenti : entre 1992 et 1996, il progresse de 290 000 par an contre 250 000 depuis 1997. Il atteint 24,5 millions en 2002. Pour leur part, les logements vacants sont de moins en moins nombreux : ils ne représentent plus que 6,8 % du parc total, soit le taux le plus bas depuis la fin des années 60. Ce parc est ancien et vétuste : plus de la moitié sont des constructions réalisées avant la seconde guerre mondiale.

Le parc des résidences principales continue de s'améliorer : 2,5 % des logements ne disposent pas du minimum de confort sanitaire (c'est-à-dire ni W.-C. intérieurs, ni douche ou baignoire) contre 15 % en 1984 et 4 % en 1996 (tableau 2). Autre élément de confort, l'espace est en progression constante. Par ailleurs, les ménages étant de plus en plus petits, chaque individu dispose de plus en plus de place : la surface moyenne par personne s'est ainsi

accrue de près de 20 % en moins de 20 ans. Aujourd'hui, un logement moyen a une superficie de 90 m² pour 4 pièces : 4,8 dans l'habitat individuel et 3,0 dans l'habitat collectif.

Après un demi-siècle de croissance et une décennie de stabilité, la proportion de ménages propriétaires augmente à nouveau : elle atteint 56 % en 2002.

En 2001, l'**investissement en logement** atteint 166,8 milliards d'euros. Il progresse à un rythme ralenti par rapport aux deux années précédentes : + 4,9 % après + 8,5 % en 2000 et + 14,1 % en 1999. Ce ralentissement des dépenses se manifeste aussi bien dans le neuf (+ 3,7 % en 2001 après + 7,9 % en 2000) que dans l'ancien (+ 6,8 % après + 11,9 %), tandis que les dépenses en travaux poursuivent une progression régulière (tableau 3). Les ménages réalisent près de 94 % du montant total des acquisitions et travaux, soit 156,1 milliards d'euros.

Après deux années de baisse, les mises en chantier de logements ordinaires augmentent légèrement en 2002 : + 0,4 %, après - 2,9 % en 2001 et - 2,7 % en 2000 (graphique 1). Cette hausse concerne aussi bien les **logements individuels** (+ 0,5 %) que les **logements collectifs** (+ 0,3 %).

DÉFINITIONS

Résidence principale - Logement - c'est-à-dire local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation - habité de façon permanente.

Logement vacant - Logement disponible pour la vente ou pour la location, logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement ou de l'enquête. Le taux de vacance est la part de ce type de logement sur l'ensemble du parc de logement.

Investissement en logement - Selon les définitions du compte du logement, l'investissement en logement comprend pour chaque catégorie d'agents économiques, les acquisitions de logements neufs et d'occasion ainsi que les dépenses d'amélioration et de gros entretien. Le cadre central des comptes nationaux ne retient dans la formation brute de capital fixe en logement que les achats de logements neufs et les dépenses d'amélioration et de gros entretien.

Logements collectifs, logements individuels - Sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble comprenant un seul logement.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La proportion de logements vacants la plus faible depuis 30 ans », *Insee première*, n° 880, janvier 2003.

« Résultats de la construction de l'année 2002 », *Infos rapides*, SES, n° 212, janvier 2003.

« De plus en plus de maisons individuelles », *Insee première*, n° 885, février 2003.

« Comptes du logement. Édition 2003 », *Synthèses*, Insee, n° 74, 2003.

Tableau 1

Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement

En milliers

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Résidences principales	23 383	23 645	23 903	24 159	24 405	24 686	24 953	25 249
Individuel	13 404	13 555	13 705	13 861	14 017	14 149	14 275	14 376
Collectif	9 979	10 090	10 198	10 298	10 388	10 537	10 678	10 873
Logements vacants	2 007	2 019	2 032	2 044	2 058	2 065	2 075	2 083
Individuel	985	974	963	952	945	969	997	1 046
Collectif	1 022	1 046	1 069	1 092	1 113	1 096	1 079	1 037
Résidences secondaires	2 893	2 901	2 909	2 917	2 928	2 949	2 976	3 005
Individuel	1 779	1 784	1 789	1 795	1 804	1 834	1 869	1 928
Collectif	1 114	1 117	1 121	1 122	1 124	1 115	1 107	1 076
Ensemble	28 283	28 565	28 844	29 121	29 391	29 699	30 005	30 337
Individuel	16 167	16 312	16 456	16 609	16 765	16 952	17 140	17 351
Collectif	12 115	12 253	12 387	12 512	12 625	12 748	12 864	12 987

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

Tableau 2

Quelques caractéristiques du parc de résidences principales

En %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Ménages propriétaires occupants	46,7	51,2	53,6	53,8	54,3	56,0
Logements construits avant 1949	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2
Logements sans W.-C., ni installation sanitaire	26,9	15,0	9,6	6,2	4,0	2,5
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur le logement.

Tableau 3

Investissement des ménages : acquisitions et travaux

En milliards d'euros courants

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Logements neufs	25,8	26,8	28,2	30,5	35,4	38,2	39,6
Logements d'occasion	43,0	50,6	56,3	61,7	73,9	82,7	88,3
Travaux	23,0	23,0	24,1	25,0	25,9	27,0	28,2
Ensemble	91,7	100,4	108,6	117,3	135,2	147,9	156,1
Évolution annuelle (en %)	- 1,2	9,4	8,2	8,0	15,3	9,4	5,5
Total des acquisitions et travaux	104,8	111,9	119,7	128,4	146,6	159,0	166,8

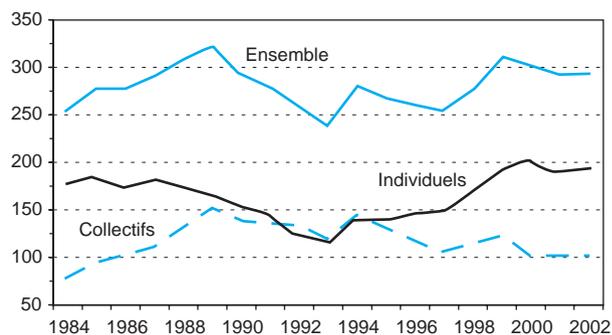
Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : compte du logement.

Graphique 1

Mises en chantiers de logements neufs

En milliers



Source : ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Siclone, Sitadel (depuis 1994).

Après trois années de croissance à un rythme modéré et inférieur à l'inflation, les **loyers** accélèrent en 2002 : + 3 % (tableau 1). L'augmentation est du même ordre de grandeur pour les loyers du secteur libre et pour ceux des habitations à loyers modérés (HLM), mais deux logiques différentes expliquent ces évolutions. Après une période de fortes hausses entre 1985 et 1992, la modération de la progression de l'**indice du coût de la construction (ICC)**, sur lequel les loyers sont indexés, se traduit par une faible augmentation des loyers du secteur libre jusqu'en 2000 (graphique 1). L'année 2001 marque une nette accélération de la hausse des loyers dans ce secteur (+ 2,3 %), et celle-ci se poursuit en 2002 (+ 3,0 %). Trois raisons, d'ampleur comparable, viennent expliquer cette accélération : d'abord, la hausse de l'ICC, qui concerne les locataires en place (+ 3,7 % en moyenne, contribuant pour 1,2 point à la hausse globale) ; ensuite, les hausses de loyers non liées à l'ICC – par exemple, ré-évaluation en cas de sous-estimation par rapport aux prix pratiqués dans le voisinage – (+ 3,4 %, soit 1,0 point de la hausse globale) ; enfin, les augmentations pratiquées lors des changements de locataires (+ 3,8 %) qui concernent près d'un

cinquième du poids des loyers et contribuent à hauteur de 0,7 point à l'augmentation de l'**indice des loyers**.

La sortie du gel des loyers HLM se traduit par une hausse de 2,9 %. En 2000 et 2001, suite à un accord entre l'État et l'Union nationale HLM qui recommandait à ses adhérents un gel des loyers en contrepartie de mesures financières, l'évolution des loyers avait été très modérée (respectivement + 0,4 % et + 0,7 %). En monnaie constante, en prenant comme référence l'indice des prix à la consommation, les loyers progressent de 0,9 % en 2002. Le rattrapage est toutefois modéré comparativement aux trois ans de baisse relative : - 0,2 % en 1999, - 0,8 % en 2000 et - 1,5 % en 2001.

En janvier 2003, un locataire du secteur libre dépense en moyenne 454 € pour son loyer, pour une surface moyenne de 62 m² (tableau 2), soit 182 € de plus qu'en HLM et pour une surface de 69 m² (hors aides au logement). Outre les différences de prix au mètre carré, à la fois en niveau et en dispersion, le secteur libre et le secteur HLM se distinguent par les caractéristiques de leurs occupants : les locataires en HLM sont à la fois plus âgés et moins mobiles que ceux du secteur libre.

DÉFINITIONS

Loyer - Il est la contrepartie du droit d'occupation du logement. Son montant (qui n'intègre pas les charges) varie suivant les caractéristiques physiques du logement (surface, confort...), la situation géographique, le secteur juridique dont il relève (HLM, conventionnement, loi de 1948, secteur libre). Les loyers constituent non seulement la part principale des dépenses des locataires, mais encore le poste le plus important (5,8 % en 2002) de l'indice des prix à la consommation.

Indice du coût de la construction (ICC) - Il mesure l'évolution du prix des marchés de construction des bâtiments neufs à usage principal d'habitation non communautaire, passés entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises du bâtiment. Il intègre les marges des entreprises et tient compte des gains de productivité.

Indice des loyers - Il permet de suivre l'évolution trimestrielle des loyers de l'ensemble des résidences principales urbaines louées vides en France métropolitaine dont l'usage essentiel est l'habitation. Il est une composante de l'indice général des prix à la consommation.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le locataire dans la ville », *Insee première*, n° 807, septembre 2001.

« Le logement locatif de 1995 à 2000 », *Insee résultats*, série Consommation-modes de vie, n° 110-111, septembre 2001.

« L'évolution des loyers en 2001 », *Insee première*, n° 839, mars 2002.

Tableau 1
Évolution de l'indice des loyers

Glissement annuel de janvier à janvier (en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Indice des loyers											
France entière	5,3	3,1	2,7	2,5	1,6	1,6	2,2	1,3	1,2	1,7	3,0
Paris	5,7	2,9	2,6	2,8	1,5	1,2	2,4	1,2	1,2	2,0	3,4
Grandes agglomérations	5,1	3,2	2,8	2,5	1,8	1,7	2,1	1,5	1,1	1,8	2,8
Secteur libre	5,2	2,6	2,0	2,1	1,1	1,3	2,1	1,2	1,4	2,3	3,0
Secteur HLM	5,1	4,3	3,6	3,0	2,7	2,1	2,2	1,4	0,4	0,7	2,9
Indice du coût de la construction (1)	3,5	1,0	0,5	0,2	0,4	1,5	2,3	0,3	1,1	2,5	3,6
Indice des prix à la consommation	2,1	1,9	1,7	2,0	1,8	0,5	0,2	1,6	1,2	2,2	2,0

(1) L'indice du coût de la construction pour une année *n* est égal à la moyenne géométrique des quatre derniers glissements annuels.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles Loyers et charges.

Tableau 2
Loyers mensuels moyens au mètre carré par taille d'agglomération et par secteur locatif en janvier 2003

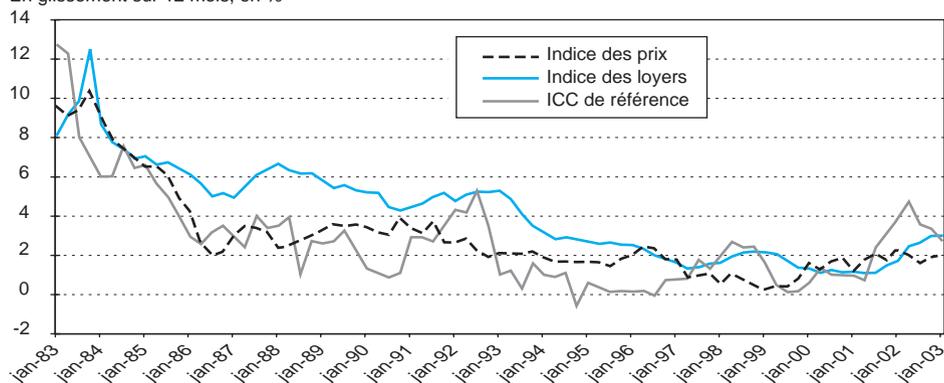
En euros au m²

	Ensemble	Secteur HLM	Loi de 1948	Secteur libre
France entière	5,3	3,8	4,3	6,8
Unités urbaines de moins de 20 000 hab.	4,3	3,6	5,0	5,0
Unités urbaines de 20 000 à 100 000 hab.	4,3	3,5	4,1	5,3
Unités urbaines de 100 000 à 2 000 000 hab.	5,1	3,7	3,9	6,4
Agglomération parisienne	7,0	4,4	4,4	10,5

Source : Insee, enquête trimestrielle Loyers et charges.

Graphique 1
Évolution des loyers, de l'indice du coût de la construction et des prix à la consommation

En glissement sur 12 mois, en %



Lecture : depuis 1995, les loyers des locataires en place ne peuvent pas augmenter davantage que la moyenne des quatre derniers indices du coût de la construction (ICC). Compte tenu des délais de calcul, l'évolution de cette moyenne est fournie avec trois trimestres de décalage. Cette moyenne est nommée ICC de référence. Depuis mi-97, l'indice des loyers suit d'assez près l'indice du coût de la construction.

Source : Insee.

Au 1^{er} janvier 2003, la population française compte 61,4 millions d'habitants dont 1,8 million pour les départements d'outre-mer.

Avec 796 000 naissances et 550 000 décès au cours de l'année 2002, l'**accroissement naturel** est de 246 000 personnes, soit une augmentation de la population de 4,0 pour mille habitants (tableau 1). Le **solde migratoire** net étant provisoirement évalué à 67 000 personnes, 5 000 de plus qu'en 2001, l'excédent total atteint ainsi plus de 312 000 personnes.

En 2002, le nombre de naissances est en légère diminution par rapport à 2001 (- 8 000). Il reste cependant plus élevé qu'avant la forte hausse de l'année 2000. Cette baisse va de pair avec celle du nombre de femmes en âge de procréer, en particulier pour les femmes de 20 à 40 ans. Ces dernières, qui mettent 96 % des bébés au monde, voient en effet leur nombre diminuer régulièrement depuis 1994. L'**indicateur conjoncturel de fécondité** est de 1,90 enfant par femme, comme en 2001, et de 1,88 sur le seul territoire métropolitain (graphique 1).

La fécondité des femmes de moins de 30 ans diminue en 2002 de 1,7 % et poursuit son augmentation pour les plus âgées (+ 1,5 %). Ainsi, l'âge moyen à la maternité atteint 29,4 ans après s'être stabilisé à 29,3 ans entre 1998 et 2001.

En 2002, le nombre de mariages diminue pour la deuxième année consécutive. Il en a été célébré 288 000, soit 8 000 de moins qu'en 2001 et

18 000 de moins qu'en 2000. Cette année millésime avait suscité un fort engouement, en particulier chez les couples âgés avec des enfants et chez les personnes ayant déjà été mariées. Ainsi, les mariages légitimant des enfants avaient progressé de 10 % entre 1999 et 2000, les remariages de 7 % pour les hommes et de 8 % pour les femmes.

Depuis la loi du 15 novembre 1999 instaurant le pacte civil de solidarité (Pacs) et jusqu'au 31 décembre 2002, près de 73 000 Pacs ont été enregistrés par les tribunaux d'instance. Un peu plus de 22 000 ont été conclus en 2000, première année complète d'application de la loi, 19 000 en 2001, soit - 13 %. En 2002, en revanche, 25 000 Pacs ont été signés, semblant montrer que l'attrait de ce contrat se maintient. À l'inverse de l'année précédente, le nombre total de décès augmente en 2002 (+ 1,6 %). En revanche, la mortalité infantile diminue de nouveau pour atteindre un niveau jamais observé de 4,3 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes.

L'**espérance de vie à la naissance** est stable pour les femmes à 82,8 ans, toujours en progression pour les hommes pour lesquels elle est estimée à 75,6 ans (tableau 2). Au cours des dernières années, l'espérance de vie à la naissance a crû plus vite pour les hommes : depuis 1994, ils ont gagné deux ans contre un an seulement pour les femmes.

DÉFINITIONS

Accroissement naturel - Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire - Différence au cours d'une période entre le nombre de personnes venant résider dans un pays (immigration) et le nombre de celles allant résider à l'étranger (émigration).

Indicateur conjoncturel de fécondité - Somme de l'ensemble des taux de fécondité par âge pour une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive pendant sa vie féconde (15-49 ans) avec les taux par âge identiques à ceux observés l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance - Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux de mortalité (ou de natalité) - Rapport du nombre de décès (ou de naissances vivantes) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Bilan démographique 2002 », *Insee première*, n° 882, janvier 2003.

Tableau 1
Situation démographique : évolution générale

En milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité (1)	Taux de mortalité (1)	Taux de mortalité infantile (2)
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	5,0
1996	59 624,3	287,3	764,7	544,7	+ 220,0	12,8	9,1	4,9
1997	59 830,6	291,3	758,1	539,4	+ 218,7	12,7	9,0	4,9
1998	60 046,7	278,7	768,6	543,5	+ 225,1	12,8	9,1	4,8
1999	60 296,5	293,7	776,5	547,4	+ 229,2	12,9	9,1	4,4
2000 (p)	60 592,3	305,4	808,2	544,7	+ 263,5	13,3	9,0	4,7
2001 (p)	60 912,3	295,9	804,1	541,5	+ 262,5	13,2	8,9	4,6
2002 (p)	61 230,8	287,9	795,7	550,2	+ 245,5	13,0	9,0	4,3

(1) Taux pour 1 000 habitants.
(2) Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Tableau 2
Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
1995	73,8	54,7	36,3	19,6	81,9	62,5	43,2	24,9
1996	74,1	54,9	36,4	19,7	82,0	62,6	43,3	25,0
1997	74,5	55,3	36,7	19,9	82,3	62,9	43,5	25,2
1998	74,7	55,5	36,8	20,0	82,4	63,0	43,6	25,3
1999	74,9	55,7	37,0	20,2	82,5	63,1	43,6	25,3
2000 (p)	75,1	55,9	37,1	20,4	82,7	63,3	43,8	25,5
2001 (p)	75,4	56,2	37,4	20,6	82,8	63,4	44,0	25,7
2002 (p)	75,6	-	-	-	82,8	-	-	-

(p) Résultats provisoires.

Lecture : en 2001, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 20,6 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2001.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Graphique 1
Fécondité selon l'âge

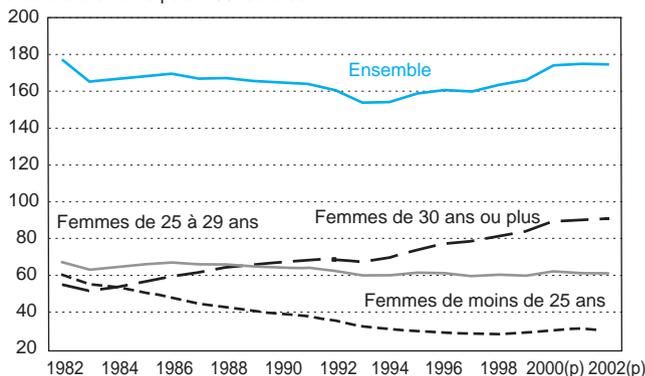
(p) Résultats provisoires.

Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2002, mettraient au monde 188,4 enfants : 32,1 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 65,5 de mères âgées de 25 à 29 ans et 90,8 de mères ayant 30 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Nombre d'enfants pour 100 femmes



En mars 1999, la France métropolitaine compte 4,3 millions d'*immigrés*, soit 7,4 % de l'ensemble de la population. Une fraction d'entre eux (4,4 %) réside dans une collectivité et sur les 95,6 % vivant dans un logement, 11,9 % sont seuls, 5,3 % habitent avec d'autres personnes sans lien familial direct avec elles et 88,4 % vivent en famille (*tableau 1*). Sur le seul champ des adultes, les immigrés vivent un peu plus souvent en famille que dans l'ensemble de la population : 80 % contre 77 %. Cette part varie selon le pays d'origine : elle atteint ainsi 90 % chez les natifs du Portugal ou de Turquie. Vivre en famille est aussi plus fréquent pour les personnes originaires du Maroc, d'Afrique subsaharienne ou d'Asie du Sud-Est. Parmi l'ensemble des adultes vivant en famille, 7,2 % des immigrés sont chefs d'une famille monoparentale, pour 6,6 % dans la population totale. Cette situation familiale est plus fréquente parmi les immigrés nés dans un pays d'Afrique subsaharienne (12 %) et en Algérie (11 %). Depuis 1990, la part des familles monoparentales et celle des personnes seules augmentent et cette tendance s'observe aussi bien chez les immigrés que dans l'ensemble de la population. Au 1^{er} trimestre 2003, parmi les personnes vivant en *ménages ordinaires*, 7,7 % des hommes actifs occupés sont immigrés et 6,7 % des femmes (*tableau 2*). Les personnes d'origine étrangère sont plus souvent concernées par des emplois d'ouvriers : ainsi, 10,4 % des hommes et 12,1 % des femmes occupant des emplois de ce type sont immigrés et cette pro-

portion atteint respectivement 12,5 % et 14,3 % au sein des ouvriers non qualifiés. La présence de travailleurs immigrés est par ailleurs plus forte dans certains secteurs comme la construction, les services aux particuliers ainsi que dans l'industrie automobile et les services aux entreprises. Les immigrés sont plus affectés par le chômage que les autres actifs : au 1^{er} trimestre 2003, 18,2 % des hommes immigrés sont au chômage, 20,5 % des femmes, pour une moyenne nationale de 8,8 % et 11,2 %. Le taux de chômage varie fortement selon le pays d'origine, affectant davantage les ressortissants des pays du Maghreb que ceux de l'Union européenne. Pour tous, le chômage touche plus les femmes que les hommes.

La demande de logement des *ménages immigrés* est fortement influencée par ces différences de condition sociale. Elle est aussi conditionnée par leur structure familiale et leur répartition sur le territoire. Concentrés dans les zones industrielles, vivant dans des familles plus nombreuses, disposant de revenus plus faibles, les immigrés se tournent plus fréquemment vers le parc locatif social. Au 1^{er} trimestre 2003, la proportion de ceux qui vivent en HLM est stable à 29 %, mais deux fois supérieure à celle de l'ensemble de la population (*graphique 2*). En revanche, la part des propriétaires de leur logement progresse : en 2003, près de 38 % des ménages immigrés et 57 % des non immigrés sont propriétaires (accédants ou non), soit + 7 points contre seulement + 3,5 points par rapport à 1992.

DÉFINITIONS

Immigrés - La catégorie statistique des immigrés regroupe les personnes nées étrangères à l'étranger, c'est-à-dire celles qui ont effectué une migration depuis leur pays de naissance. Elle comprend donc des personnes qui depuis leur arrivée ont acquis la nationalité française. En revanche, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger.

Ménage ordinaire - Un ménage ordinaire est constitué de l'ensemble des personnes vivant dans une même résidence principale. L'expression « *ménage immigré* » désigne les ménages dont la personne de référence est immigrée.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Population immigrée – Population étrangère », *Tableaux thématiques – Exploitation complémentaire*, Recensement de la population de mars 1999, Insee, décembre 2001.

« La vie familiale des immigrés », dossier dans la présente édition de *France, portrait social*, octobre 2003.

Tableau 1

Répartition des personnes selon le type de famille

En %

Type de famille de la personne	Immigrés	Ensemble de la population
Personnes seules	11,9	12,6
Adultes d'une famille monoparentale	4,8	3,4
Adultes d'un couple sans enfant	20,5	21,4
Adultes d'un couple avec enfants	41,8	26,8
dont : couple avec 1 enfant	13,1	11,0
couple avec 2 enfants	13,4	10,3
couple avec 3 enfants ou plus	15,3	5,5
Enfants (1)	11,3	30,5
Autres personnes des ménages	5,3	3,1
Ensemble de la population des ménages	95,6	97,8
Autres (2)	4,4	2,2
Ensemble	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	4 306	58 514

(1) Un enfant est une personne vivant en famille avec au moins un de ses parents, quel que soit son âge.

(2) Collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement...), habitations mobiles...

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 1999.

Tableau 2

Les immigrés actifs au premier trimestre 2003

Part dans la population active occupée (en %)	Taux de chômage (en %)		Taux de chômage (en %)		
	Hommes	Femmes	Pays de naissance	Hommes	Femmes
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteurs exploitants	1,2	1,2	Union européenne	6,4	9,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11,0	8,1			
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5,4	5,3	Afrique	28,2	29,9
Professions intermédiaires	5,1	4,1	dont : Algérie	30,9	29,0
Employés	7,5	7,3	Maroc	25,7	35,6
Ouvriers	10,4	12,1			
Ouvriers qualifiés	9,6	8,3	Autres	12,8	22,9
Ouvriers non qualifiés	12,5	14,3	Immigrés	18,2	20,5
Ensemble	7,7	6,7	Ensemble de la population	8,8	11,2

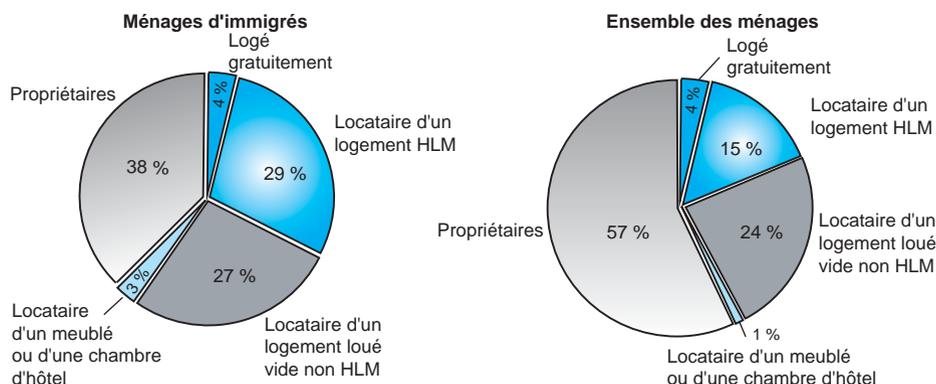
Lecture : 7,7 % des hommes actifs occupés sont immigrés. Le taux de chômage des immigrés masculins est de 18,2 %.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur l'emploi.

Graphique 1

Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement en 2003



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête sur l'emploi.

En 1999, pour l'ensemble de la population, les causes de décès les plus fréquentes sont les maladies de l'appareil circulatoire (31 %), les tumeurs (28 %), loin devant les maladies de l'appareil respiratoire et les morts violentes (8 %). Ces quatre groupes de pathologies représentent près de 75 % de la mortalité (tableau 1). Bien que l'espérance de vie soit élevée en France, le niveau de la mortalité « prématurée » (décès survenus avant 65 ans) est particulièrement important. En effet, en 1999, on dénombre 110 470 décès avant 65 ans soit plus de 20 % des décès toutes causes confondues. Un tiers de cette mortalité prématurée serait des **décès « évitables »** avec une meilleure pratique de prévention. Parmi ceux-ci, les cancers du poumon représentent la cause la plus fréquente : 9 500 décès avant 65 ans en 1999, soit près de 38 % de l'ensemble des décès par ce type de cancer. Viennent ensuite les suicides (7 300 décès), les causes directement liées à l'alcoolisme (7 000), les accidents de la circulation (6 500) et les cancers des voies aérodigestives supérieures (5 500). Avant 25 ans, les causes de décès les plus fréquentes sont les accidents de la circulation, entre 25 et 44 ans, le suicide, et entre 45 et 64 ans, le cancer du poumon. Par ailleurs, la mortalité « évitable » se caractérise par une surmortalité masculine importante : 30 000 décès chez les hommes, 8 000 chez les femmes. Depuis le début de l'épidémie de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), plus de 56 000 cas de sida ont été enre-

gistrés en France au 31 décembre 2002 (graphique 1) et 58 % des personnes dont le sida a été déclaré sont décédées. Cette pathologie a représenté la deuxième cause de mortalité chez les hommes âgés de 25 à 44 ans entre 1992 et 1995, la troisième chez les femmes du même âge entre 1994 et 1995. Depuis 1999, elle constitue la sixième cause pour les premiers, la huitième pour les secondes.

Dès les premières années de l'épidémie, des disparités géographiques sont apparues et persistent encore aujourd'hui. Ainsi en métropole, en nombre de cas rapporté à la population, l'Île-de-France et Provence-Alpes Côte d'Azur sont les régions les plus touchées, le Nord Pas-de-Calais, la Lorraine et la Franche-Comté, les moins.

En mai 2001, 85 % des personnes de 15 ans ou plus ont fait appel à un médecin généraliste au cours des douze derniers mois. Il est de loin le professionnel de santé le plus fréquemment consulté (graphique 2). Les femmes sont plus nombreuses à lui rendre visite (88 %) que les hommes (82 %) et elles le font plus souvent : 5,6 fois en moyenne contre 4,4. Le nombre de consultations augmente avec l'âge : entre 15 et 34 ans, les femmes consultent 4,4 fois par an et 8 fois au-delà de 75 ans. Aux mêmes âges, c'est 3,1 et 7 fois pour les hommes. Au cours de la même période, 55 % des femmes et 47 % des hommes ont consulté un dentiste, une femme sur trois et un homme sur quatre un ophtalmologiste, 16 % et 8 % un dermatologue. Pour sa part, le cardiologue est consulté dans des proportions voisines par les deux sexes.

DÉFINITION

Décès « évitables » - L'Inserm a établi une sélection de la mortalité « évitable » comprenant l'ensemble des décès survenus avant 65 ans par cancer du poumon, cancers des voies aérodigestives supérieures, causes directement liées à l'alcool (cirrhoses-psychozes alcooliques), accidents de la circulation, chutes accidentelles, suicides et sida. Cette sélection est utilisée depuis 1994 dans les rapports du Haut comité de santé publique sur la santé en France.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », *Insee première*, n° 869, octobre 2002.
- « Surveillance du VIH/sida en France », *Rapport semestriel*, Institut de veille sanitaire, n° 1, avril 2003.
- « La mortalité prématurée en France », *BEH*, Institut de veille sanitaire, ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, n° 30-31/2003, juillet.

Tableau 1

Principales causes de décès en 1999 (résultats définitifs)

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	164 919	30,7	76 075	27,7	88 844	33,8
dont : <i>infarctus</i>	45 070	8,4	24 969	9,1	20 101	7,7
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	39 812	7,4	16 537	6,0	23 275	8,9
Tumeurs	148 584	27,6	89 142	32,4	59 442	22,6
dont : <i>cancer du poumon</i>	25 196	4,7	20 867	7,6	4 329	1,6
<i>cancer de l'intestin</i>	16 843	3,1	8 906	3,2	7 937	3,0
<i>cancer du sein</i>	11 393	2,1	112	n.s.	11 281	4,3
Morts violentes	43 783	8,1	25 919	9,4	17 864	6,8
dont : <i>accidents de la circulation</i>	7 918	1,5	5 755	2,1	2 163	0,8
<i>suicides</i>	10 268	1,9	7 427	2,7	2 841	1,1
Maladies de l'appareil respiratoire	43 841	8,2	22 425	8,2	21 416	8,2
Maladies de l'appareil digestif	25 511	4,7	13 570	4,9	11 941	4,5
Maladies endocriniennes	17 257	3,2	6 992	2,5	10 265	3,9
Autres causes	93 564	17,4	40 641	14,8	52 923	20,1
Toutes causes	534 003	100,0	274 199	100,0	259 804	100,0

n.s. : non significatif.

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, SC8 – service d'information sur les causes médicales de décès.

Graphique 1

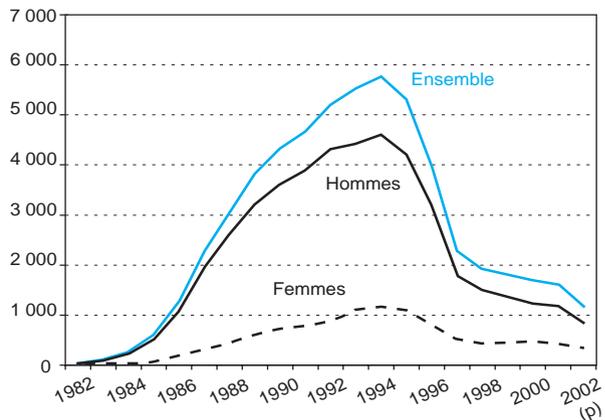
Répartition des cas de sida par sexe et par année de diagnostic

(p) Données provisoires non redressées par rapport aux délais de déclaration.

Note : situation au 31 décembre 2002.

Champ : France métropolitaine et Dom.

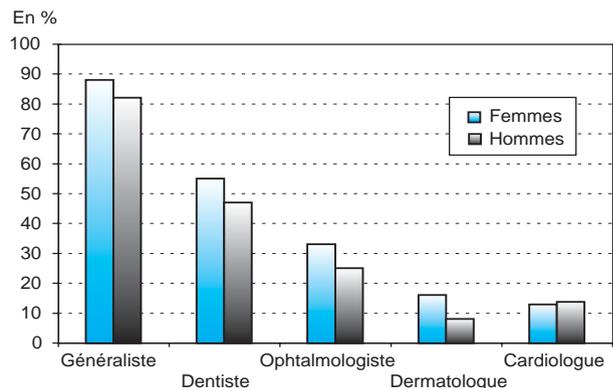
Source : ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, Institut de veille sanitaire.



Graphique 2

Consultation médicale au cours des douze derniers mois

Source : Insee, enquête « Comportements vis-à-vis de la santé », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, mai 2001.



En 2002, la *consommation de soins et de biens médicaux* s'élève à 135,8 milliards d'euros (tableau 1), soit + 6,4 % en valeur par rapport à 2001 (+ 3,9 % en volume). Entre 1990 et 1995, elle augmente de 5,4 % en moyenne annuelle, puis sa croissance ralentit entre 1995 et 2000 (+ 3,5 % par an).

La *consommation médicale totale* (138,8 milliards d'euros), qui inclut les dépenses de médecine préventive, évolue à un rythme très proche (+ 6,3 %).

Les dépenses hospitalières et en sections médicalisées représentent 44,7 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux. Leur part diminue depuis 1990, tout comme celle des soins ambulatoires (26,7 % en 2002). À l'inverse, celle des médicaments augmente et passe de 18,4 % en 1990 à 21 % en 2002.

Presque tous les postes de consommation de soins et de biens médicaux connaissent, en valeur, une accélération par rapport à l'année précédente : + 5,9 % pour les soins hospitaliers, + 7,4 % pour les soins ambulatoires. En revanche, la consommation de médicaments ralentit (+ 5,1 % en 2002 contre + 7,9 % en 2001) ainsi que celle des autres biens médicaux (optique, prothèses...) qui demeure toutefois très dynamique : + 9,3 % en 2002 après + 11,7 % en 2001.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (*Ondam*) est dépassé de 3,9 milliards d'euros en 2002 pour l'ensemble des régimes. Dans ce champ, l'évolution des dépenses en valeur est de 7,2 %.

De 1990 à 2000, la part de la Sécurité sociale dans le financement de l'ensemble de la *dépense courante de soins et de biens médicaux* diminue de 0,7 point (tableau 2). Elle remonte ensuite et atteint 75,7 % en 2002. La hausse de 0,3 point en 2002 s'explique par le passage des hôpitaux militaires dans le champ de la dotation globale et par la baisse de la part de l'État (- 0,3 point) due à une diminution du nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). En revanche, la part des organismes complémentaires poursuit sa progression en 2002 (+ 0,3 point) tandis que celle des ménages diminue de 0,5 point.

Après une augmentation de près d'un point entre 1990 et 1995 suivie d'un léger repli jusqu'en 1998, la part de la consommation médicale totale dans le produit intérieur brut (PIB) progresse à nouveau et s'établit à 9,1 % en 2002 (graphique 1). La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans la consommation effective des ménages est également en hausse depuis trois ans et atteint 12,9 % en 2002.

DÉFINITIONS

Consommation de soins et de biens médicaux - Ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires, et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

Consommation médicale totale - Cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux et la consommation de services de médecine préventive (médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile...).

Dépense courante de soins et de biens médicaux - Cet agrégat regroupe la consommation médicale totale à laquelle s'ajoutent les dépenses de recherche médicale et pharmaceutique, de formation et de gestion administrative de la santé.

Ondam - L'objectif national de dépenses d'assurance maladie est un niveau de dépenses fixé chaque année depuis 1997, par la loi de financement de la Sécurité sociale. Cet objectif, qui porte sur l'ensemble des dépenses de santé prises en charge par les régimes de base de l'assurance maladie, exclut donc les dépenses remboursées par les assurances complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance), ainsi que les soins non remboursés restant à la charge des ménages.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Quarante années de dépenses de santé, une rétopolation des comptes de la santé de 1960 à 2001 », *Études et résultats*, Drees, n° 243, juin 2003.

« Les comptes de la santé en 2002 », *Études et résultats*, Drees, n° 246, juillet 2003.

Tableau 1
Consommation médicale totale

En milliards d'euros courants

	1990	1995	2000	2001	2002
Soins hospitaliers et en sections médicalisées	38,0	49,1	55,0	57,3	60,7
<i>Soins hospitaliers</i>	37,2	47,7	53,1	55,4	58,5
<i>Soins en sections médicalisées</i>	0,8	1,4	1,9	1,9	2,3
Soins ambulatoires	22,1	27,5	32,1	33,7	36,2
<i>Médecins</i>	10,3	13,2	15,4	15,8	16,9
<i>Auxiliaires médicaux</i>	4,0	5,3	6,5	6,9	7,5
<i>Dentistes</i>	4,9	5,8	6,5	7,1	7,6
<i>Analyses</i>	2,2	2,4	2,8	3,0	3,3
<i>Cures thermales</i>	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Transports de malades	1,1	1,5	1,9	2,0	2,2
Médicaments	14,4	19,4	25,2	27,2	28,6
Autres biens médicaux (1)	2,9	4,4	6,6	7,4	8,1
Consommation de soins et de biens médicaux	78,5	101,9	120,8	127,7	135,8
Médecine préventive	1,7	2,2	2,7	2,8	2,9
Consommation médicale totale	80,2	104,1	123,6	130,6	138,8

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

Tableau 2
Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux

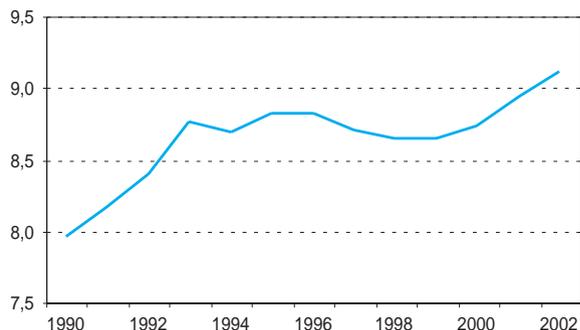
En %

	1990	1995	2000	2001	2002
Sécurité sociale	76,0	75,5	75,3	75,4	75,7
État et collectivités locales	1,1	1,0	1,2	1,3	1,1
Mutuelles	6,1	6,8	7,2	7,4	7,5
Sociétés d'assurance	} 16,8	3,1	2,6	2,6	2,7
Institutions de prévoyance		1,6	2,2	2,4	2,5
Ménages		12,0	11,4	11,1	10,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

Graphique 1
Consommation médicale totale dans le produit intérieur brut

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, comptes nationaux de la santé 2002.

En 2002, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 466,9 milliards d'euros. Les **prestations de protection sociale** représentent 443,3 milliards, dont 395,7 au titre des prestations sociales et 47,6 au titre des prestations de services sociaux. En euros courants, ces prestations de protection sociale augmentent de 5,6 % en 2002, soit une nette accélération par rapport aux années précédentes (*tableau 1*).

Avec la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), la part des cotisations sociales, assises quasi exclusivement sur les revenus d'activité, décroît depuis cinq ans : cette substitution amorcée en 1997 (+ 1 point de CSG, - 1,3 point de cotisation maladie) s'amplifie en 1998 (+ 4,1 points de CSG, - 4,75 points de cotisations maladie), ainsi qu'en 2000 et 2001 avec la mise en place du Forec (fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale). La part des impôts et taxes affectés (CSG, droits sur le tabac, taxe sur les alcools, prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux...) atteint 19 % du total des ressources (hors transferts entre les différents régimes de protection sociale) en 2002 (contre 7,2 % en 1995). Les cotisations sociales restent cependant majoritaires et représentent 66,9 % des ressources.

Entre 1995 et 2000, la croissance des ressources est plus rapide que celle des emplois. Au milieu de l'année 2001, un retournement de tendance entraîne une situation inverse : les

emplois croissent désormais plus vite que les ressources.

La part des prestations de protection sociale s'établit à 29,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 2002, soit + 0,7 point par rapport à l'année précédente. Elle reste cependant inférieure au maximum historique observé en 1996 (29,4 %). La structure des prestations par **risque** est relativement stable sur courte période. Plus des trois quarts des prestations sont versées au titre de la « vieillesse-survie » et de la « santé », avec respectivement 43,5 % et 34,8 % du total en 2002. Depuis dix ans, ce sont les prestations « maladie », « vieillesse » et, jusqu'en 1999, celles liées au risque « pauvreté-exclusion » qui augmentent le plus. La progression du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) est toutefois suspendue en 2000 sous l'effet de la diminution du chômage non indemnisé (*tableau 2*) et les montants versés au titre du RMI, qui diminuent en 2001, repartent donc à la hausse en 2002. De même, les prestations « emploi » progressent à un rythme très ralenti jusqu'en 2001 : leur part dans le total des prestations diminue de près d'un point entre 1995 et 2001. En revanche, les indemnités de chômage augmentent fortement en 2002. Le risque « maternité-famille » perd régulièrement de son importance. Il ne représente désormais plus que 10 % des prestations de protection sociale, malgré un léger rebond en 2001 et 2002, soutenu par la reprise de la natalité (*graphique 1*).

DÉFINITIONS

Prestations de protection sociale - Ensemble des prestations sociales (retraites, indemnités de chômage, prestations familiales et logement, RMI, remboursements de soins...) et des prestations de services sociaux. Ces derniers correspondent à des services non marchands et non individualisables, au premier rang desquels figurent les dépenses d'hospitalisation publique. En base 1995, les prestations fiscales, essentiellement les déductions d'impôt sur le revenu liées au quotient familial, ne sont plus considérées comme des prestations.

Risques de la protection sociale - Les comptes de la protection sociale retiennent une nomenclature en six grandes rubriques : « vieillesse-survie » (retraites et pensions de réversion), « santé » (maladie, invalidité, accidents du travail), « maternité-famille », « emploi » (indemnisation du chômage, préretraites et formation professionnelle), « logement » et « pauvreté-exclusion » (RMI et prestations versées par les organismes caritatifs).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la protection sociale en 2002 », *Études et résultats*, Drees, septembre 2003.

Tableau 1

Comptes résumés de la protection sociale

En milliards d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002
Prestations de protection sociale	267,9	342,9	401,7	419,6	443,3
Prestations sociales	239,6	305,1	358,0	374,2	395,7
Prestations de services sociaux	28,3	37,7	43,7	45,4	47,6
Frais de gestion	11,4	14,4	16,9	17,5	18,4
Frais financiers	0,3	2,5	0,8	1,0	1,0
Autres dépenses	2,0	2,7	3,5	3,8	4,2
Total des emplois	281,7	362,5	422,9	441,9	466,9
Cotisations totales	227,4	266,7	289,1	300,9	312,8
Impôts et taxes	8,9	25,7	80,8	87,2	88,9
Contributions publiques	39,7	51,0	51,7	49,9	53,1
Produits financiers	3,4	3,7	3,8	4,2	4,2
Autres recettes	6,7	8,9	8,3	8,7	8,3
Total des ressources	286,0	356,0	433,7	450,9	467,3
Solde (ressources-emplois)	4,4	- 6,5	10,8	9,9	0,4
Solde après ajustement	3,5	- 7,8	8,5	7,1	- 1,7
Pour mémoire : transferts entre régimes	34,9	60,8	75,3	77,6	82,0

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees.

Tableau 2

Effectifs de bénéficiaires de certaines prestations sociales

Effectifs au 31 décembre, en milliers

	1990	1995	2000	2001	2002
Retraités de droit direct	9 544	10 715	11 464	11 730	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 183	909	686	645	n.d.
Familles bénéficiaires des prestations familiales	5 848	5 839	6 130	6 178	6 190
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	519	594	689	711	726
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI)	422	841	965	939	951

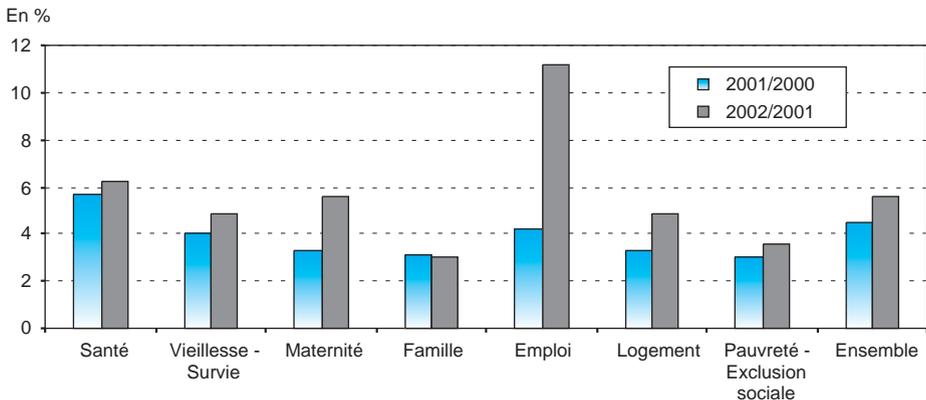
n.d. : non disponible.

Champ : France métropolitaine, sauf pour le nombre de retraités de droit direct qui inclut les Dom.

Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, Cnaf.

Graphique 1

Prestations de protection sociale par risque : taux d'évolution en euros courants



Source : ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Drees, compte de la protection sociale.

En 2002, la population active de l'Union européenne s'élève à un peu plus de 176 millions de personnes, soit 70,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans (*tableau 1*). En France, le taux d'activité est légèrement en deçà de cette moyenne : 69,2 % des personnes de cet âge ont un emploi ou en recherchent un. Les taux d'activité les plus élevés se rencontrent principalement dans les pays du Nord comme le Danemark (81,1 %), la Suède (79,3 %), la Finlande (77,7 %) ou les Pays-Bas (77,2 %). À l'opposé, l'Italie, la Grèce mais aussi la Belgique ont des taux inférieurs à 65 %. Parmi les dix pays qui intégreront l'Union en 2004, les taux d'activité varient de 72,9 % (Chypre) à 59,9 % (Malte).

S'agissant de l'activité des femmes, un clivage entre le nord et le sud de l'Europe se profile nettement : plus de 28 points séparent les Suédoises (76,9 % d'actives) des Italiennes (48,4 %). Cet écart sera encore plus accentué avec les Maltaises dont le taux d'activité n'atteint pas 40 %. C'est en Suède, en Finlande et au Danemark que l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin est le plus faible, et qu'en conséquence la part des femmes dans la population active est la plus élevée. À l'inverse, les femmes des pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne) ont un taux d'activité de presque 30 points inférieur à celui de leurs compatriotes.

Au sein de l'Union, 39,8 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont un emploi. Avec un taux de 33,8 % dans cette classe d'âge, la France se situe parmi les pays européens où l'emploi des travailleurs âgés est le plus faible. À l'opposé, la Suède se distingue par un taux d'emploi des 55-64 ans très élevé (68,3 %).

Les écarts de taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans sont également très contrastés selon les

pays, reflétant à la fois des écarts de taux de chômage, mais aussi d'organisation des systèmes éducatifs. Quatre pays, dont la France, se caractérisent par un taux d'emploi des jeunes inférieurs à 30 %.

Les femmes plus fréquemment actives dans les pays d'Europe du Nord y sont également plus souvent employées à temps partiel (*tableau 2*). Aux Pays-Bas, 72,8 % des femmes travaillent à temps partiel en 2002, ainsi que plus d'un homme sur cinq. À l'inverse, le travail à temps partiel est peu répandu dans les pays d'Europe du Sud et en Finlande. Parmi les pays en voie d'adhésion, il est encore moins fréquent : en moyenne, pour l'ensemble des dix nouveaux pays, 7,8 % des personnes ont un emploi à temps partiel contre 18,2 % dans l'actuelle Union. Cette forme d'emploi est surtout marginale en République slovaque où elle concerne 1,2 % des hommes et 2,7 % des femmes.

En 2002, le taux de chômage de l'Europe des quinze s'élève à 7,6 %, soit + 0,3 point par rapport à l'année précédente (*tableau 2*). Presque tous les pays membres connaissent une légère hausse, allant de 0,1 point (Danemark, Finlande, France) à 1 point (Luxembourg). Seuls trois pays enregistrent une baisse : la Grèce (- 0,6 point), la Suède (- 0,5) et l'Italie (- 0,4). Cette légère détérioration touche avant tout les hommes sauf en Belgique et en Espagne où les femmes voient leur taux de chômage augmenter respectivement de 0,9 et 1,2 point. Parmi les futurs pays membres, le taux de chômage est particulièrement élevé : il atteint 14,8 % de la population de plus de 15 ans. En Pologne et en République slovaque, près d'une personne sur cinq est au chômage. À l'opposé, Chypre connaît une situation plus favorable avec seulement 3,3 % de chômeurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Réserve de main-d'œuvre : personnes ne faisant pas partie des forces de travail », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 14/2003.

« Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2002 – UE et AELE », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 15/2003.

« Enquête sur les forces de travail – Principaux résultats 2002 – Pays en passe d'adhérer », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 16/2003.

Tableau 1

Population active, taux d'activité et d'emploi dans l'Union européenne en 2002

En %

	Population active		Taux d'activité (1)			Taux d'emploi	
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	Hommes	Femmes	Ensemble	15-24 ans	55-64 ans
Allemagne	39 637	44,4	79,6	64,7	72,2	45,4	38,4
Autriche	3 927	44,8	80,2	64,5	72,3	51,7	28,1
Belgique	4 353	42,9	73,1	55,6	64,4	28,5	25,8
Danemark	2 863	46,8	85,5	76,6	81,1	64,0	57,3
Espagne (2)	18 267	39,8	79,3	52,9	66,1	33,1	39,8
Finlande	2 686	48,1	80,1	75,2	77,7	44,8	47,8
France	26 161	45,9	75,8	62,8	69,2	29,9	33,8
Grèce	4 369	40,4	78,9	51,0	64,6	27,0	39,2
Irlande	1 828	41,7	80,5	57,9	69,2	45,3	48,0
Italie	23 963	39,2	75,5	48,4	61,9	25,7	28,6
Luxembourg	193	40,4	77,2	53,4	65,4	32,3	27,9
Pays-Bas	8 390	43,6	86,0	68,3	77,2	70,5	42,0
Portugal	5 376	45,6	85,0	68,8	76,8	42,1	51,4
Royaume-Uni (2)	29 837	44,7	83,8	69,2	76,6	55,7	53,3
Suède (2)	4 575	47,7	81,6	76,9	79,3	44,0	68,3
Union européenne	176 427	43,5	79,4	61,4	70,4	40,5	39,8
Pays en voie d'adhésion (3)	33 929	45,8	73,6	60,4	66,9	25,7	30,6

(1) Personnes de 15 à 64 ans.
 (2) Pour ces trois pays, le champ des personnes ayant un emploi porte sur les 16 ans ou plus.
 (3) En 2004, dix nouveaux pays rejoindront l'Union européenne : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail.

Tableau 2

Proportion d'actifs travaillant à temps partiel et taux de chômage selon le sexe en 2002

En %

	Actifs à temps partiel			Taux de chômage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	5,8	39,5	20,8	8,7	8,2	8,5
Autriche	5,1	35,7	18,9	5,2	4,5	4,9
Belgique	5,9	37,7	19,4	6,2	7,8	6,9
Danemark	11,0	31,4	20,6	4,2	4,3	4,3
Espagne (1)	2,6	17,0	8,0	7,7	16,3	11,1
Finlande	8,0	17,1	12,4	10,7	10,2	10,4
France	5,0	29,7	16,2	7,8	9,8	8,7
Grèce	2,3	8,1	4,5	6,2	14,6	9,6
Irlande	6,5	30,5	16,5	4,6	3,8	4,3
Italie	3,7	16,7	8,6	7,0	12,6	9,2
Luxembourg	1,8	26,4	11,7	1,9	3,6	2,6
Pays-Bas	21,5	72,8	43,8	2,3	2,9	2,6
Portugal	7,1	16,4	11,3	3,8	5,3	4,5
Royaume-Uni (1)	9,4	44,0	25,0	5,6	4,3	5,0
Suède (1)	11,2	32,9	21,4	5,3	4,6	5,0
Union européenne	6,6	33,5	18,2	6,9	8,6	7,6
Pays en voie d'adhésion	5,7	10,3	7,8	14,3	15,3	14,8

(1) Pour ces trois pays, le champ des personnes ayant un emploi porte sur les 16 ans ou plus.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

En 2000, dans les pays de l'OCDE, l'*espérance de scolarisation* est en moyenne de 16,8 ans pour l'ensemble de la scolarité, qu'elle s'effectue à plein temps ou à temps partiel. Elle atteint 20,7 ans en Australie, 20,2 ans en Suède, 18,9 ans au Royaume-Uni. La scolarisation à temps partiel, plus développée dans les pays anglophones, représente 6,2 ans en Australie, un peu plus de 4 ans en Suède et au Royaume-Uni, 1,7 an aux États-Unis. En France, où la scolarisation à plein temps est parmi les plus longues, un enfant de 5 ans peut espérer être scolarisé pendant 16,5 ans.

Dans tous les pays de l'OCDE, le *niveau d'instruction* s'élève : la part des personnes de 25 à 34 ans ayant atteint au moins le deuxième cycle du secondaire est plus importante que celle des 45 à 54 ans.

Dans cinq pays (Suède, Canada, États-Unis, Danemark, Allemagne), pas moins de 85 % des 25-34 ans a atteint au moins le deuxième cycle du secondaire en 2001. En France, cette part est de 78 % tandis qu'en Italie et en Espagne, elle ne dépasse pas 60 % (*graphique 1*). Ce dernier pays a toutefois connu de fortes évolutions pour les générations récentes : les 25-34 ans sont deux fois plus nombreux que les 45-54 ans à atteindre ce niveau.

Au sein des pays de l'OCDE, une part de plus en plus importante de la population passe par l'*enseignement tertiaire universitaire* : l'évolution est surtout marquée en Espagne, en Irlande et en France où 18 % des jeunes de 25 à 34 ans ont atteint ce niveau en 2001 contre 10 % de la génération des 45 à 54 ans (*graphique 2*). Avec 30 %, les États-Unis présentent le plus fort taux d'accès à ce niveau. À l'inverse, l'Italie détient le plus faible : 12 % des plus jeunes, 10 % des plus âgés.

En moyenne, les *dépenses d'éducation* des pays de l'OCDE représentent 4,9 % de leur produit intérieur brut (PIB). Aux États-Unis, les dépenses pour la formation initiale atteignent 7 % du PIB, constituant l'un des taux parmi les plus élevés. Au sein de l'Union européenne, trois pays, dont la France, dépensent plus de 6 % de la richesse nationale pour l'éducation tandis que la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie y consacrent moins de 5 % (*tableau 1*). Les deux tiers des dépenses d'éducation sont affectés à l'enseignement primaire et secondaire, financé à 90 % par des fonds publics. Le financement privé est plus fréquent pour les établissements d'enseignement tertiaire mais varie fortement d'un pays à l'autre.

DÉFINITIONS

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant de 5 ans, s'il rencontrait tout au long de sa scolarité les conditions de scolarisation du moment.

Niveau d'instruction - Il est exprimé en pourcentage de la population d'un groupe d'âge déterminé qui a achevé un cycle d'instruction, tel que le définit la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications au même niveau CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre équivalent d'années d'études.

Enseignement tertiaire universitaire - Ce niveau d'études comprend tout programme sanctionné par un diplôme universitaire ou équivalent. Il concerne les étudiants ayant terminé avec succès le second cycle du secondaire et poursuivant leurs études pour obtenir un diplôme universitaire ou une qualification équivalente.

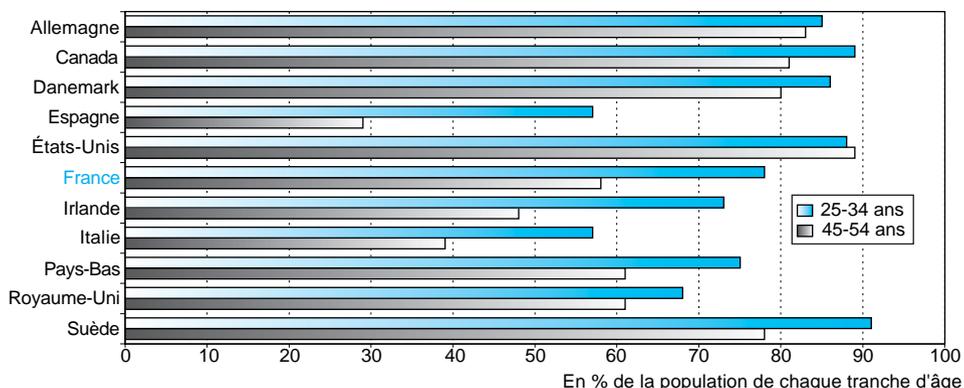
Dépenses d'éducation - Il s'agit des dépenses des administrations publiques destinées aux établissements, des subventions publiques au secteur privé et des fonds provenant du secteur privé, c'est-à-dire principalement les droits d'inscription et autres frais (nets des subventions publiques) versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages. Pour des raisons de comparabilité internationale, cet indicateur diffère de la DIE (voir fiche 9).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, édition 2002, novembre 2002.

Graphique 1

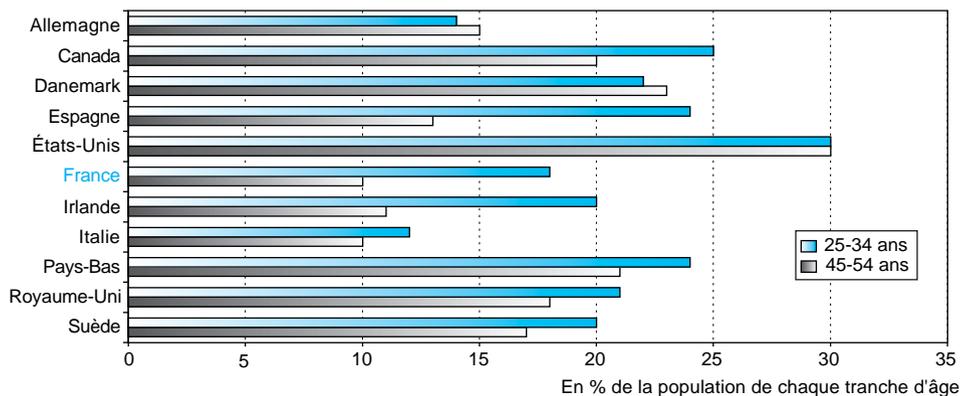
Population ayant atteint au moins le deuxième cycle du secondaire en 2001



Lecture : en 2001, en Italie, 57 % des 25-34 ans et 39 % des 45-54 ans ont atteint au moins le 2^e cycle du secondaire.
Source : OCDE.

Graphique 2

Population ayant atteint au moins le niveau de l'enseignement tertiaire universitaire en 2001



Lecture : en 2001, en Italie, 12 % des 25-34 ans et 10 % des 45-54 ans ont atteint le niveau tertiaire universitaire.
Source : OCDE.

Tableau 1

Dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB) en 1995 et 2000

En % du PIB

	1995	2000		1995	2000
Union européenne			Irlande	5,3	4,6
Allemagne	5,5	5,3	Italie	-	4,9
Autriche	6,3	5,7	Pays-Bas	4,8	4,7
Belgique	-	5,5	Portugal	5,3	5,7
Danemark	6,3	6,7	Royaume-Uni	5,5	5,3
Espagne	5,5	4,9	Suède	6,4	6,5
Finlande	6,3	5,6	Canada	7,0	6,4
France	6,3	6,1	États-Unis	-	7,0
Grèce	3,0	4,0	Japon	4,7	4,6

Note : les données concernant le Luxembourg ne sont pas disponibles.
Champ : ensemble des dépenses provenant des secteurs publics et privés.
Source : OCDE-CERI.

En 2001, les dépenses moyennes de consommation des ménages de l'Union européenne atteignent 5 160,7 milliards d'euros à prix courants. En 2000, date des dernières données disponibles par fonction, trois postes absorbent près de la moitié des dépenses : le logement, les transports et les produits alimentaires (*graphique 1*). Mais cette moyenne masque des disparités de structure de consommation au sein des États membres. La part des dépenses consacrées au logement est plus élevée dans les pays du Nord comme la Suède (31 %), le Danemark (28 %) et la Finlande (26 %), alors qu'elle est nettement plus faible dans ceux du Sud : 11 % au Portugal, 14 % en Espagne, 17 % en Grèce.

Même s'il ne représente qu'une faible part des dépenses totales (2,5 %), le poste des communications reste le plus dynamique : les dépenses se sont accrues de plus de 15 % entre 1999 et 2000. Au cours des cinq années précédentes, le volume de consommation a été multiplié par plus de deux en Autriche, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas, jusqu'à 2,5 pour la Finlande et l'Irlande.

Depuis une dizaine d'années, le téléphone mobile connaît un essor fulgurant : en Europe, le nombre d'abonnés est ainsi passé de 3,1 millions en 1990 à 277,6 millions en 2001. Toutefois, cette progression ralentit : + 18 % entre 2000 et 2001 contre + 57 % l'année précédente. La densité moyenne atteint près de 74 abonnés pour 100 habitants de l'Union et dépasse celle des États-Unis (46 %) et du Japon (59 %).

Le nombre d'ordinateurs personnels utilisés dans les États membres continue de progresser : + 9 % entre 2000 et 2001 (*tableau 1*). À cette date, 31 % des européens en sont pourvus. Les plus forts taux d'équipement par habi-

tant s'observent dans les pays du Nord (plus de la moitié des Suédois et des Luxembourgeois disposent d'un ordinateur personnel) et les plus faibles dans les pays du Sud, notamment en Grèce où seuls 8 % des habitants sont équipés. En juin 2002, 40 % des ménages européens ont un accès à Internet. Cette proportion a progressé de 11 % en un an. Au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède, près des deux tiers des ménages disposent d'un accès contre moins de 10 % en Grèce. En termes d'utilisation individuelle, l'Union compte 31,5 % d'internautes fin 2001. Les plus nombreux se rencontrent de fait dans les pays parmi les plus équipés en ordinateurs : 52 % en Suède, 45 % au Danemark. À l'opposé, la Grèce en dénombre 13 %.

Après une baisse constante des entrées de cinéma depuis les années 50 (*graphique 2*), le marché européen de l'exploitation cinématographique se redresse dans les années 90, stimulé par la construction de cinémas multiplexes modernes. Entre 1990 et 2002, la fréquentation des salles augmente de 62 % dans l'Union. En 2001, le nombre de spectateurs progresse dans tous les États membres sauf en Finlande (- 8 %) et en Belgique (- 2 %). Avec 186 millions de spectateurs en 2001, la France détient la place de premier marché au sein de l'Union.

Les européens vont au cinéma 2,4 fois par an en moyenne, contre 5,4 aux États-Unis. Les plus assidus sont les Irlandais (4,2 fois par an) et les Espagnols (3,6). À l'inverse, les Finlandais et les Grecs y vont 1,3 fois par an.

En 2001, le film remportant le plus de succès auprès des européens est « Harry Potter à l'école des sorciers » avec 43 millions d'entrées.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Portrait économique de l'Union européenne 2002 », *Panorama de l'Union européenne*, Eurostat, Thème 2 - Économie et finances, Édition 2002.

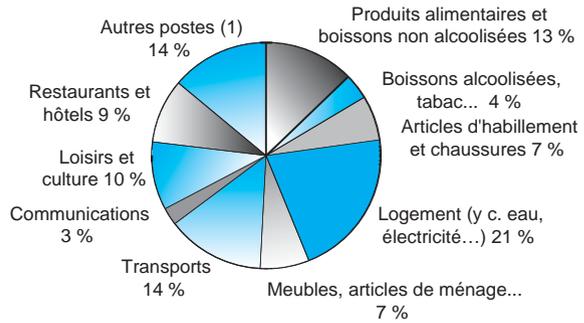
« Statistiques sur la Société de l'Information », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 4 - Industrie, commerce et services, n° 15/2003.

« Statistiques du cinéma », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 4 - Industrie, commerce et services, n° 8/2003.

Graphique 1

Structure des dépenses de consommation dans l'Union européenne en 2000

En % de la consommation totale



(1) Y compris santé et enseignement (à la charge des ménages).
Source : Eurostat.

Tableau 1

Taux de pénétration et évolution de quelques équipements de loisirs en 2001

En %

	Téléphone mobile		Ordinateur personnel (1)		Taux d'accès des ménages à Internet (2)
	Taux pour 100 habitants	Évolution 2001/2000	Taux pour 100 habitants	Évolution 2001/2000	
Allemagne	68	16,7	35	13,3	44
Autriche	81	5,0	30	8,1	49
Belgique	75	36,7	36	9,4	41
Danemark	74	11,6	45	4,5	65
Espagne	74	22,2	17	17,2	29
Finlande	81	13,7	42	7,3	54
France	63	24,6	34	11,6	36
Grèce	75	34,3	8	14,7	9
Irlande	73	16,8	39	10,3	48
Italie	84	15,3	20	9,7	35
Luxembourg	98	42,6	52	15,0	55
Pays-Bas	77	14,8	43	9,5	65
Portugal	78	19,7	12	15,2	31
Royaume-Uni	75	12,2	37	9,0	45
Suède	81	12,4	56	11,1	64
Union européenne	74	17,6	31	8,8	40

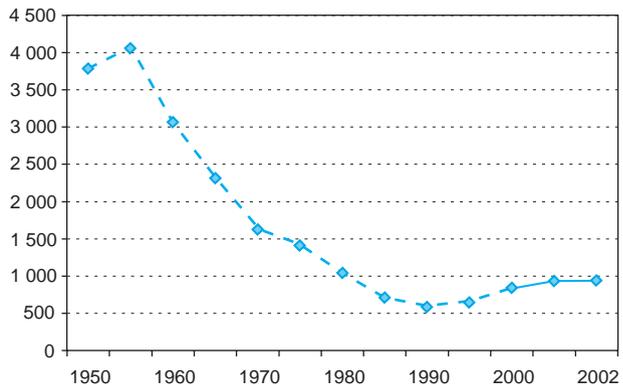
(1) Comprend les ordinateurs de bureau, portables et les terminaux de travail.
(2) Taux de pénétration dans les ménages en mai/juin 2002.

Source : Eurostat.

Graphique 2

Nombre d'entrées (billets de cinéma vendus) dans l'Union européenne

En millions



Source : Eurostat.

Selon les premières estimations, l'Union européenne devrait compter plus de 378 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2003. Avec la population des dix pays qui intégreront l'Union en 2004 (près de 75 millions d'habitants), elle en comptabiliserait 453 millions. Dans ce contexte, elle représenterait 8 % de la population mondiale au lieu de 6 % actuellement. Elle restera toutefois au troisième rang mondial, loin derrière la Chine et l'Inde, comprenant chacune plus d'un milliard d'habitants, et devant les États-Unis (279 millions).

Au sein de l'actuelle Union européenne, l'Allemagne demeure le pays le plus peuplé avec plus de 82 millions d'habitants, suivie de la France (tableau 1). Le pays le moins peuplé est le Luxembourg avec 449 000 habitants. Parmi les dix pays en voie d'adhésion, la Pologne comprend le plus grand nombre d'habitants (près de 39 millions) et Malte, le plus petit (396 000 habitants).

En 2002, l'accroissement total de la population européenne devrait atteindre 1,3 million de personnes contre 1,5 l'année précédente. Cette évolution s'explique par une baisse de l'accroissement naturel (- 54 000) et un solde migratoire également en recul (- 122 000). Dans la plupart des pays membres, les naissances l'emportent sur les décès. Trois d'entre eux, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie, connaissent une situation inverse et affichent donc un solde naturel négatif. Leur croissance démographique dépend ainsi exclusivement du solde migratoire.

L'indicateur conjoncturel de fécondité européen s'établit à 1,47 enfant par femme en 2001 (tableau 2). C'est en Irlande qu'il est le plus élevé et qu'il a aussi le plus progressé (1,98 après 1,89). Vient ensuite la France avec 1,90 enfant par femme. C'est en Italie et en Espagne qu'il est le plus faible (1,24 et 1,25), et au Portugal qu'a eu lieu la plus forte baisse (- 0,1).

Depuis le début des années 90, le nombre de mariages célébrés au sein de l'Union européenne se maintient légèrement en dessous de 2 millions. La plupart des pays membres enregistrent une baisse du taux de nuptialité entre 2000 et 2001. Seule la Grèce connaît une progression : 12 000 mariages supplémentaires sont estimés pour 2001 (+ 27 %), portant le taux de nuptialité à 5,4 mariages pour mille habitants après 4,3 %.

Figurant parmi les plus bas du monde, le **taux de mortalité infantile** européen continue de régresser et en 2001, il atteint en moyenne 4,6 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes. Il reste supérieur à celui du Japon (3,9 ‰) et inférieur à celui des États-Unis (6,8 ‰). Mais, de par le monde, tous les pays ne bénéficient pas de l'efficacité toujours croissante des services de santé et des conditions sociales. Ainsi, ce taux est-il de 20,1 ‰ en Russie, de 28,1 ‰ en Chine, jusqu'à 63,2 ‰ en Inde.

Au sein de l'Europe des Quinze, l'espérance de vie à la naissance ne cesse de progresser. Elle est estimée en moyenne à 75,3 ans pour les hommes et 81,4 ans pour les femmes. Mais en 2004, avec les dix pays en passe d'adhérer, celle-ci devrait chuter. En effet, dans la plupart d'entre eux, notamment en Europe centrale, l'espérance de vie à la naissance n'atteint pas 70 ans pour les hommes, 80 ans pour les femmes. Les moyennes les plus basses se rencontrent en Lettonie : 64,5 ans pour les hommes, 75,6 ans pour les femmes, soit une différence respectivement d'environ huit et trois années avec les européens ayant la longévité la plus courte. Parmi ces dix futurs membres, ce sont les Chypriotes qui vivent le plus longtemps, aussi bien hommes que femmes : 75,3 ans pour les premiers, 80,4 ans pour les secondes, durées proches de leurs voisins grecs.

DÉFINITION

Taux de mortalité infantile - Le taux de mortalité infantile représente le rapport des décès d'enfants de moins d'un an survenus au cours d'une année au nombre de naissances vivantes de la même année.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Statistiques sociales européennes – Démographie », *Tableaux détaillés*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, édition 2002.

« Premières estimations démographiques pour 2002 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 25/2002.

Tableau 1

Mouvement de la population dans les pays de l'Union européenne en 2002

	Population au 01/01/2003 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Accroissement naturel	Solde migratoire (1)	Accroissement total
Allemagne	82 555,3	8,8	10,2	- 1,4	2,8	1,4
Autriche	8 159,3	9,6	9,2	0,4	2,1	2,5
Belgique	10 346,2	11,0	10,4	0,6	2,9	3,5
Danemark	5 387,6	11,9	10,9	1,0	2,6	3,6
Espagne	40 683,3	10,4	9,2	1,2	5,6	6,8
Finlande	5 207,3	10,6	9,4	1,3	1,1	2,4
France (2)	59 636,7	12,9	8,9	4,0	1,0	5,0
Grèce	11 018,4	9,0	9,4	- 0,4	3,2	2,8
Irlande	3 930,5	14,8	7,7	7,1	5,1	12,2
Italie	56 463,9	9,6	9,9	- 0,3	2,7	2,3
Luxembourg	448,6	11,9	8,3	3,6	6,7	10,3
Pays-Bas	16 194,9	12,5	8,8	3,8	1,8	5,5
Portugal	10 408,5	10,7	10,4	0,3	6,7	7,0
Royaume-Uni	59 087,5	11,2	10,2	0,9	1,8	2,7
Suède	8 942,5	10,6	10,6	0,0	3,7	3,7
Union européenne	378 470,6	10,6	9,7	0,8	2,7	3,6

Note : les chiffres de ce tableau sont des estimations, basées sur les données mensuelles provisoires disponibles aux environs du 1^{er} décembre 2002.
 (1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.
 (2) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

Tableau 2

Quelques indicateurs démographiques en 2001

	Mariages (1)	Indicateur conjuncturel de fécondité	Naissances hors mariage (2)	Mortalité infantile (3)	Espérance de vie à la naissance	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,7	1,29	23,6	4,5	74,7 *	80,7 *
Autriche	4,2	1,29	33,1	4,8	75,4 *	81,2 *
Belgique	4,1	1,65	22,0 *	5,0	74,4 *	80,8 *
Danemark	6,6	1,74	44,6	4,9	74,3	79,0
Espagne	5,2	1,25	17,0 *	3,9	75,6	82,9
Finlande	4,8	1,73	39,5	3,2	74,6	81,5
France (4)	5,1	1,90	42,6 *	4,6	75,5	83,0
Grèce	5,4	1,29	4,1 *	5,9	75,4	80,7
Irlande	5,0	1,98	31,2	5,8	73,0	78,5
Italie	4,9 *	1,24	9,6 *	4,3	76,7	82,9
Luxembourg	4,5	1,70	22,3	5,9	74,9 *	81,3 *
Pays-Bas	5,1	1,69	27,7	5,3	75,7	80,6
Portugal	5,7	1,42	23,8	5,0	73,5	80,3
Royaume-Uni	5,1 *	1,63	40,1	5,5	75,7	80,4
Suède	4,0	1,57	55,5	3,2	77,5	82,1
Union européenne	5,1 *	1,47	28,4 *	4,6	75,3 *	81,4 *

Note : les chiffres en italiques, sont soit des données provisoires soit des estimations.
 * données de 2000.
 (1) Pour 1 000 habitants.
 (2) Pour 100 enfants nés vivants.
 (3) Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
 (4) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

En 2000, dans l'Union européenne, la part des **dépenses de protection sociale** représente 27,3 % du produit intérieur brut (PIB), en baisse par rapport à 1999 (*graphique 1*). Depuis 1990, ce ratio connaît d'abord une hausse sensible jusqu'en 1993 où il atteint 28,8 % du PIB, en raison du ralentissement de la croissance et de la progression des prestations liées au chômage. Entre 1993 et 1996, il se stabilise. Depuis, il ne cesse de diminuer, surtout en Finlande (- 6,4 points) et en Irlande (- 3,7 points). Seuls trois pays affichent une hausse sur la période récente : la Grèce (+ 3,5 points), le Portugal (+ 1,5 points) et l'Italie (+ 0,4 points).

Dans l'ensemble de l'Union, les dépenses de protection sociale par habitant ont augmenté en termes réels de 1,7 % par an entre 1995 et 2000. Parmi les **prestations sociales**, les dépenses de vieillesse et de survie sont prédominantes : 46 % en 2000 (*tableau 1*), soit 12,1 % du PIB. C'est en Italie que leur part est la plus élevée (63,4 %) et en Irlande, à l'inverse, la plus faible. Ces différences s'expliquent entre autres par la structure par âge de la population : 24 % des Italiens et moins de 13 % des Irlandais ont plus de 60 ans. Les prestations de maladie et soins de santé pèsent pour plus de 27 % du total. En Irlande, leur importance dépasse les fonctions vieillesse et survie. Les pays du Nord mais aussi le Portugal consacrent plus de 10 % de leurs prestations à la fonction invalidité alors que trois pays, dont la France, moins de 6 %. La fonction famille/enfants représente 8,2 % du total des prestations. Elle s'élève à près de 17 % au Luxembourg et n'atteint pas 3 % en

Espagne. En ce qui concerne les prestations liées au chômage, leur importance s'est réduite de 25 % entre 1995 et 2000. Elles varient cependant beaucoup d'un pays à l'autre et ne sont pas toujours corrélées au niveau du chômage dans chaque pays. C'est aussi le reflet de différences sensibles quant à la couverture, à la durée d'indemnisation et au montant des prestations chômage.

Les principales sources de financement de la protection sociale en Europe sont les cotisations sociales (60,7 % du total des recettes en 2000), puis les contributions publiques alimentées par les impôts (35,8 %). Cette moyenne gomme des différences importantes entre les pays. Ainsi, la part provenant des cotisations sociales dépasse 65 % en Belgique, en Espagne, en France et aux Pays-Bas (*graphique 2*). À l'opposé, les impôts constituent la part principale de financement au Danemark (64 %) et en Irlande (58 %). Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible. En 2000, la réduction de l'écart entre les deux principales sources de financement marque une pause.

La part des contributions publiques s'accroît au détriment de celle des cotisations sociales. Entre 1995 et 2000, la croissance en termes réels des recettes totales par habitant est de 11,3 %. Les contributions publiques ont augmenté plus rapidement (+ 20,6 %) que les autres sources de financement (+ 7,3 % pour les cotisations sociales et + 1,4 % pour les autres recettes).

DÉFINITIONS

Dépenses de protection sociale - Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Prestations sociales - Elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et à la famille, à l'invalidité, au chômage... Elles sont classées selon huit fonctions.

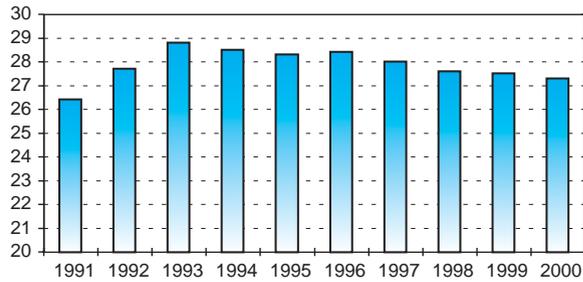
POUR EN SAVOIR PLUS

« La protection sociale en Europe », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 3/2003.

Graphique 1

Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne

En % du produit intérieur brut (PIB)



Source : Eurostat-SESPROS.

Tableau 1

Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2000

En % du total des prestations

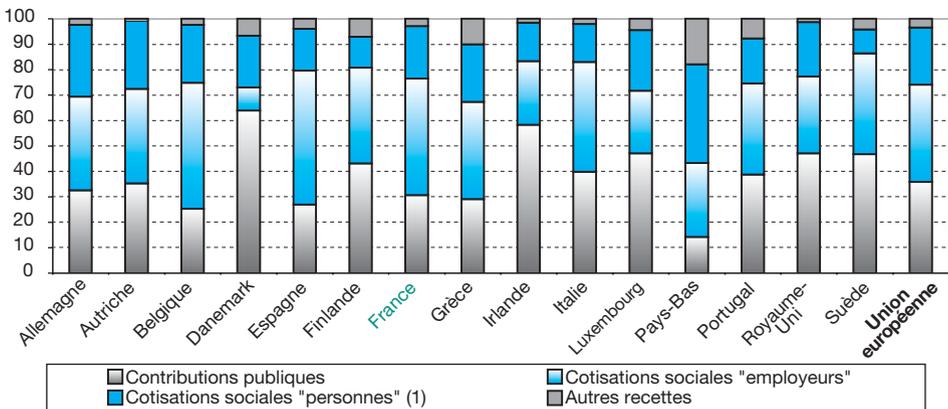
	Maladie, soins de santé	Invalidité	Vieillesse, survie	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	28,3	7,8	42,2	10,6	8,4	2,6
Autriche	26,0	8,2	48,3	10,6	4,7	2,1
Belgique	25,1	8,7	43,8	9,1	11,9	1,4
Danemark	20,2	12,0	38,1	13,1	10,5	6,1
Espagne	29,6	7,6	46,3	2,7	12,2	1,6
Finlande	23,8	13,9	35,8	12,5	10,4	3,5
France	29,1	5,8	44,1	9,6	6,9	4,5
Grèce	26,6	5,1	49,4	7,4	6,2	5,4
Irlande	41,2	5,3	25,4	13,0	9,7	5,5
Italie	25,0	6,0	63,4	3,8	1,7	0,2
Luxembourg	25,2	13,7	40,0	16,6	3,3	1,2
Pays-Bas	29,3	11,8	42,4	4,6	5,1	6,8
Portugal	30,6	13,0	45,6	5,5	3,8	1,5
Royaume-Uni	25,9	9,5	47,7	7,1	3,2	6,8
Suède	27,1	12,0	39,1	10,8	6,5	4,5
Union européenne	27,3	8,1	46,4	8,2	6,3	3,7

Source : Eurostat-SESPROS.

Graphique 2

Recettes de protection sociale par type en 2000

En % du total des recettes



(1) Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.